



Groupement de Coopération Sanitaire

**Institut de Formation Public Varois des
Professions de Santé**



Septembre 2024

SOMMAIRE

I.	LES MISSIONS DE L'INSTITUT	3
A.	L'ACCUEIL ET L'INFORMATION	3
B.	LA PREPARATION A LA CERTIFICATION	3
C.	L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DE FORMATION.....	3
II.	LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF	4
A.	ACCES A LA FORMATION - ORGANISATION DES ETUDES ET DE LA PROFESSION.....	4
B.	LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS DE FORMATION	4
III.	PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION	4
A.	LES VOIES D'ACCES.....	4
B.	LE MÉTIER DE PSYCHOMOTRICIEN.....	5
C.	LA FORMATION DE PSYCHOMOTRICIEN	5
IV.	LE FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE	12
A.	ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES	12
B.	MODALITES DE COLLABORATION ET DE REGULATION	15
C.	LES INSTANCES REPRESENTATIVES	16
D.	LA REPRESENTATION DES ETUDIANTS	16
E.	LES RESSOURCES MATERIELLES	17
V.	MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU DISPOSITIF	19
A.	LE SUIVI DU DISPOSITIF	19
B.	L'EVALUATION DU DISPOSITIF PEDAGOGIQUE PAR LES ETUDIANTS	19
C.	L'EVALUATION DES CONDITIONS DE VIE ET D'ETUDES	19
D.	L'EVALUATION DES INTERVENANTS	20
E.	L'EMPLOYABILITE	20

I. LES MISSIONS DE L'INSTITUT

Notre mission d'institut de formation public est de déployer l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre de formations de qualité, adaptées au public accueilli, conformes à la réglementation en vigueur et conduisant à une certification ou à l'acquisition de compétences professionnelles.

Nos activités et notre offre de service sont structurées autour de trois fonctions principales :

- L'accueil et l'information,
- La préparation des étudiants, élèves et stagiaires à la certification
- L'accompagnement des étudiants, élèves et stagiaires dans leur parcours de formation.

A. L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

Le choix d'une formation n'est pas un exercice simple pour nos publics potentiels. Cette décision nécessite de s'informer le plus efficacement possible et de dialoguer avec des spécialistes de la formation professionnelle.

Aussi, nous œuvrons à :

- à l'amélioration et à l'accessibilité de l'information sur les métiers et les filières de formation,
- faciliter l'accueil de tous les publics en recherche de formation ou d'emploi, pour leur mettre à disposition une information claire et adaptée à leur situation et les conseiller dans la construction de leur parcours professionnel,
- tisser des liens localement avec les structures d'accueil et d'information (Missions locales, Pôle Emploi, SEDOP, Cap Emploi...) et les établissements sanitaires et médico-sociaux afin de participer à l'amélioration de la construction des parcours professionnels individuels.

B. LA PREPARATION A LA CERTIFICATION

Les formations diplômantes pour lesquelles notre institut est autorisé sont structurées à partir des référentiels de formation et de validation propres à chaque filière. Dans ce cadre, nous nous devons de proposer des modes de formation diversifiés ainsi que des méthodes et outils pédagogiques facilitant les apprentissages en tenant compte des caractéristiques et statuts de chacun.

C. L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DE FORMATION

Les conditions d'études de nos publics sont déterminantes dans la réussite de leur parcours de formation. Nous sommes ainsi amenés à jouer un rôle primordial dans l'accompagnement des personnes et en particulier auprès de celles confrontées à des difficultés sociales et personnelles durant leur cursus.

Dans ce contexte, nous assurons une fonction d'information et d'appui relative aux aides régionales et le cas échéant, orientons les personnes sur les structures susceptibles d'apporter d'autres types d'aide.

Les conditions d'accueil et de vie au sein de l'institut font l'objet d'une attention particulière, compte tenu du rôle qu'elles peuvent jouer dans la prise en compte et la valorisation de l'apprenant. C'est pourquoi, des mesures d'accompagnement et de soutien aux apprenants les plus fragiles sont également envisagées afin de les soutenir dans leur parcours, leur progression individuelle et limiter ainsi les ruptures, abandons ou échecs.

Ces mesures sont destinées à garantir l'égalité des chances pour tous et permettre à tous les publics d'accéder à une formation qualifiante.

II. LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF

A. ACCES A LA FORMATION - ORGANISATION DES ETUDES ET DE LA PROFESSION

- Arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien NOR: MESP9821350A / Modifié par l'Arrêté du 29 juillet 2013 /Version Consolidée 22 mai 2018
- Art L4332-1 à Art L4332-7 du code de la santé publique

B. LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS DE FORMATION

Arrêté du 19 janvier 2011 modifiant l'arrêté du 30 décembre 1975 relatif aux conditions de fonctionnement et d'agrément des centres de formation au diplôme d'Etat de psychomotricien. NOR: ETSH1101760A

III. PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION

A. LES VOIES D'ACCES

La sélection par la plateforme nationale PARCOURSUP constitue la voie d'accès majoritaire en formation à l'IFP de l'IFPVPS.

Cependant des dispenses pour l'admission dans les instituts de formation en psychomotricité peuvent être accordées à des sportifs de haut niveau par la commission prévue à l'article D. 4381-90. Pour faciliter cette voie d'accès, nous participons au recensement des places organisé par le ministère.

Dispense d'accès à la deuxième année d'étude : Les personnes répondants aux critères de l'article 25 1 de l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de

¹ **TITRE IV : DES DISPENSES DE SCOLARITE. Article 25 /** Sont dispensées de la première année d'études en vue du diplôme d'Etat de psychomotricien les personnes titulaires des diplômes suivants et ayant obtenu une moyenne générale de 10 sans note inférieure à 8 à un examen écrit portant sur le contenu des modules théoriques de première année :

- validation du premier cycle des études médicales ;
- licence ou maîtrise de psychologie ;
- diplôme d'Etat d'ergothérapeute ;
- diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière ;
- diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique ;
- diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;
- diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
- certificat de capacité en orthophonie ;

psychomotricien peuvent être admises après examen, sous réserve de places disponibles au sein de l'IFP.

B. LE MÉTIER DE PSYCHOMOTRICIEN

Le psychomotricien évalue les fonctions sensori-motrices, perceptivomotrices, tonico-émotionnelles et psychomotrices. Il analyse leur intégration, leurs interactions et il pose un diagnostic psychomoteur. Le compte-rendu de cette évaluation et les propositions de soins qui en découlent sont transmis au médecin prescripteur pour valider la démarche thérapeutique envisagée. Les soins psychomoteurs sont pratiqués en séances individuelles ou de groupe, avec un accompagnement familial, si nécessaire. Dans son champ d'intervention défini par le décret d'actes de compétences, le psychomotricien assure des missions de prévention, de dépistage, de traitement, d'éducation pour la santé et d'éducation thérapeutique. Il contribue à la recherche dans le domaine de la psychomotricité et du soin psychomoteur. Il accomplit ses missions dans le cadre d'équipes ou de dispositifs pluridisciplinaires dans les secteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux, éducatifs ou en pratique libérale. Avec ses compétences dans le domaine de la globalité psychomotrice, il participe à la conduite transdisciplinaire d'un projet de soin individuel. Il effectue des actions de formation et d'encadrement d'étudiants et de stagiaires, y compris issus d'autres professions. Il analyse sa pratique professionnelle et l'évalue au regard des principes déontologiques et éthiques. Il s'informe régulièrement sur les évolutions de la connaissance et des pratiques de son champ d'intervention.²

C. LA FORMATION DE PSYCHOMOTRICIEN

1. LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU DISPOSITIF PROGRAMMATIQUE

Les trois années de préparation au diplôme d'Etat de psychomotricien doivent permettre aux étudiants d'acquérir : des connaissances théoriques (médicales, en sciences humaines et spécifiques), la maîtrise de techniques psychomotrices sur le terrain et une certaine disponibilité corporelle personnelle.

Pour cela la formation est décomposée en modules qui correspondent à ces trois aspects (théorie, stage et pratique). Le contenu de ces modules ainsi que les procédures d'évaluation respectent un juste équilibre entre, d'une part, les différentes matières et, d'autre part, les aptitudes écrites, orales et cliniques des étudiants.

Les enseignements théoriques ont pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir la maîtrise des concepts sur lesquels se sont construites les matières enseignées et la connaissance des différentes approches existantes.

L'enseignement pratique doit être réalisé en groupe n'excédant pas vingt-cinq étudiants. Il est lié aux domaines étudiés, en s'appuyant sur des démonstrations pratiques ou des illustrations utilisant

-certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés ;
-licence des sciences et techniques des activités physiques et sportives ;
-diplômes mentionnés en annexe de l'article A. 212-2 du code des sports et mentionné à l'article D. 212-35 du code des sports ;
-diplôme de maître d'éducation physique ;
-certificat de capacité d'orthoptiste.

² Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'exercice de la profession. Un arrêté du ministre chargé de la santé, pris après avis de l'Académie nationale de médecine, fixe la liste des actes relatifs à l'exercice de la profession.

divers supports (audiovisuels, etc.). Il peut être complété par divers échanges (débat, conférences). Une utilisation pédagogique de la vidéo est fortement recommandée.

En première année → L'étudiant doit découvrir sur lui-même l'organisation des fonctions psychomotrices de base et leur évolution.

Cette formation pratique dispensée par les instituts doit mettre en application les grands concepts et notions étudiés dans le programme théorique en prenant soin d'intégrer les rapports entre motricité, personnalité et vécu. Outre les aspects techniques des exercices envisagés, on insistera sur :

- La compréhension et la verbalisation des consignes ;
- La prise de conscience et le vécu des situations proposées ou imposées ;
- Les aspects relationnels engagés ;
- L'évaluation de l'évolution personnelle de l'étudiant.

En plus des exercices classiques de psychomotricité l'étudiant devra approcher une méthode de relaxation et pratiquer différentes méthodes ou techniques d'expression.

En deuxième et de troisième année la formation pratique pourra être répartie par chaque institut en fonction de l'organisation des enseignements théoriques et de stages, sur l'ensemble des deux années.

En deuxième année → Il est indispensable que des tests psychomoteurs soient pratiqués et que l'étudiant soit entraîné aux techniques d'entretien et d'observation spécifiques à la psychomotricité (pratique des bilans entre étudiants). L'accent doit être mis sur les conclusions du bilan et sur l'élaboration du projet thérapeutique, de sa mise en application et de son évolution. Des techniques spécifiques seront expérimentées.

En troisième année → L'accent est mis sur un approfondissement des différentes méthodes de rééducation et de thérapie. Une partie est réservée au bilan psychomoteur sur des individus sains et malades. Les étudiants doivent également enrichir leur pratique personnelle notamment en relaxation. La formation pratique doit être le lieu privilégié de la réflexion préprofessionnelle et du lien entre la théorie et la clinique observée pendant les stages.

2. LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Les modules théoriques, théorico-cliniques et pratiques sont évalués selon des modalités suivantes : Au cours de chaque année de scolarité, dans le cadre du contrôle continu, les modules sont validés selon trois catégories de contrôle :

- ~ Des contrôles qui ont lieu durant toute l'année scolaire et portant sur des interrogations orales, des notes de rapport de stages, des études de dossiers, des examens pratiques ; des fiches de lecture, des contrôles de travaux de groupe.
- ~ Un contrôle écrit, en février.
- ~ Un contrôle écrit portant sur l'ensemble du programme, en fin juin.

Enfin, pour chacun des modules, il est fixé un coefficient de notation par année (voir tableau par année de formation ci-dessous).

Les conditions de validations sont les suivantes :

- ⇒ Avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble d'évaluations portant sur les modules théoriques et le module pratique de psychomotricité sans que la note obtenue à l'un des modules soit inférieure à 08 sur 20.
- ⇒ Avoir validé les stages de l'année considérée.

3. OBJECTIFS ET CONTENUS PAR ANNÉES DE FORMATION

PREMIÈRE ANNÉE

L'objectif de la première année, outre l'acquisition des bases fondamentales dans chacune des disciplines, est orienté vers le fonctionnement du sujet normal à tous les âges de la vie. Les premiers éléments de pathologie sont évoqués et les outils thérapeutiques sont schématiquement présentés. La formation se déroule de la première semaine de septembre à la fin juin. Le rythme hebdomadaire moyen est fixé à 32 heures par semaine.

	MODULES	VOLUME HORAIRE PAR MODULE	COEFF
1.01	1.01 a. Santé publique	20	2
	1.01b. Notions élémentaires de pathologie médicale, chirurgicale et de pharmacologie clinique	30	
	1.01 c. Notions sur la pédagogie et sur le système scolaire et éducatif français	22	
1.02	Anatomie	110 dont 10 d'enseignements dirigés	3
1.03	Physiologie neuromusculaire et notions de neurophysiopathologie	110 dont 10 d'enseignements dirigés	3
1.04	Psychologie	80	3
1.05	Psychiatrie	70	3
1.06	Psychomotricité	120	4
1.07	Pratique en psychomotricité	150	4

DEUXIÈME ANNÉE

La deuxième année a pour objet l'initiation aux méthodes cliniques d'évaluation et de soins. Les stages permettent aux étudiants d'accompagner un professionnel dans ses interventions tant auprès d'enfants ou d'adolescents nécessitant des soins qu'avec les autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.

La formation se déroule de la dernière semaine de septembre à la fin juin. Le rythme hebdomadaire moyen est fixé à 32 heures par semaine.

	MODULES	VOLUME HORAIRE PAR MODULE	COEFF
2.01	Anatomie - Physiologie	110 dont 15 d'enseignements dirigés	3
2.02	Pédiatrie	40	2
2.03	Psychologie	80	3
2.04	Psychiatrie	50	2
2.05	Psychomotricité	150	4
2.06	Théorico-clinique	50	2
2.07	Pratique en psychomotricité	150	4

TROISIÈME ANNÉE

La troisième année est orientée vers le processus de professionnalisation. La prise en charge psychomotrice des adultes et des personnes âgées est approfondie. Au cours des stages, l'étudiant expérimente directement ses outils thérapeutiques. Les enseignements sont orientés vers les réalités professionnelles (déontologie, études de cas, projets thérapeutiques, synthèses).

La formation se déroule de la dernière semaine de septembre à la fin juin.

Le rythme hebdomadaire moyen est fixé à 32 heures par semaine.

	MODULES	VOLUME HORAIRE PAR MODULE	COEFF
3.01	Anatomie Fonctionnelle	30	1
3.02	Législation, éthique et déontologie, responsabilité	25	1
3.03	Psychiatrie	50	2
3.04	Psychologie	60	2
3.05	Psychomotricité	120	3
3.06	Théorico-clinique	50	4
3.07	Pratique en psychomotricité	150	4

4. AUTRES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES HORS PROGRAMME

Ces enseignements ne font pas l'objet d'une validation.

Anglais : 60 heures et Initiation à l'informatique : 20 heures.

5. LA FORMATION CLINIQUE : LES STAGES

Le volume horaire des stages pour l'ensemble de la formation est de **680 heures** : 80 heures en 1ère année et 200 heures en 2^{ème} année et 400 heures en 3^{ème} année.

PREMIÈRE ANNÉE

Ce sont des stages d'information et d'observation sur le développement de l'enfant normal jusqu'à 6 ans, effectués en liaison étroite avec l'enseignement théorique, en particulier les notions fondamentales en psychomotricité et le module d'enseignement de pédagogie.

Les terrains exploités sont les crèches, les haltes garderies, les écoles maternelles et primaires regroupés dans l'aire Hyéroise et Toulonnaise afin de limiter les trajets des étudiants.

Les 80 heures sont réparties en 2 rotations de 2 semaines : l'une en crèche ou halte-garderie et l'autre en école maternelle et primaire. Les étudiants reviennent en cours le mercredi.

DEUXIÈME ANNÉE

Ce sont des stages d'approche des moyens d'évaluation et des conduites thérapeutiques qui doivent se faire au sein de 3 différents types d'institution et différentes classes d'âge, d'un volume horaire global de 200 heures. Les étudiants complètent les heures de stage par du Temps Personnel de Recherche.

La répartition est la suivante :

1 stage de 60 h sur 3 semaines consécutives,

1 stage de 90 h sur 4 semaines consécutives,

1 stage de 50 h sur 2 semaines consécutives.

TROISIÈME ANNÉE

Il s'agit d'un stage d'initiation et d'apprentissage thérapeutique qui se déploie les lundis et mardis, de la troisième semaine de septembre à la troisième semaine de mai, sur un seul lieu de stage, d'un volume horaire global de 400 heures.

Les étudiants présenteront leurs épreuves du Diplôme d'Etat (MSP et soutenance de mémoire) de la dernière semaine de mai à mi-juin.

6. SUIVI PÉDAGOGIQUE DE L'ÉTUDIANT STAGIAIRE ³

Des rencontres avec la responsable de la cellule stage et l'équipe pédagogique à visée d'information et d'orientation sur l'organisation des stages à l'I.F.P.V.P.S avec des adaptations pour la filière psychomotricité sont organisées.

Un accompagnement et une orientation des étudiants dans leur démarche pour trouver un terrain de stage, ainsi qu'une mise en relation avec le professionnel. Cette mission est assurée par un formateur permanent et représente une part importante de son activité pédagogique.

Des contacts téléphoniques sont assurés entre référent pédagogique et maître de stage pour chaque étudiant et à chaque stage. Cet entretien est destiné à faire le point sur le travail accompli par l'étudiant et son engagement sur le plan clinique.

Il complète la fiche d'appréciation renseignée par le maître de stage. Cette fiche est un outil d'évaluation porté à la connaissance de l'étudiant et joint à son dossier.

Les référents de terrains de stage sont en charge de l'actualisation des données concernant le lieu de stage d'une part et d'autre part de la transmission des objectifs de stage définis institutionnellement et déclinés individuellement par l'étudiant.

LE SUIVI PÉDAGOGIQUE DE L'ÉTUDIANT LORS DES 3 ANNÉES

⇒ DISPOSITIF COMMUN AUX 3 ANNÉES DE FORMATION

Chaque étudiant est suivi individuellement par un cadre « référent pédagogique ». Celui-ci reçoit régulièrement l'étudiant tout au long de son parcours de formation. Pour chaque année de formation les étudiants rencontrent de façon formelle et à 2 reprises leur référent pédagogique.

Les entretiens sont l'occasion d'aborder avec l'étudiant les difficultés qu'il peut rencontrer dans ses apprentissages mais aussi plus globalement son vécu de la formation.

Le cadre référent peut être sollicité par l'étudiant à tout moment, si cela est nécessaire.

Dans les cas de redoublement, l'annonce est faite à l'étudiant individuellement (avant l'affichage global) par la responsable de filière en présence du référent pédagogique. Un contrat de suivi pédagogique est mis en place pour l'étudiant.

LA PERSONNALISATION DU SUIVI PÉDAGOGIQUE : *Outre* les rendez-vous pédagogiques programmés, les formateurs peuvent solliciter des entretiens ou des contrats pédagogiques⁴ avec un étudiant dont il est référent.

Par exemple, dans le cadre de la première année, il se peut qu'une alerte soit donnée à un étudiant lorsque l'on constate que ses résultats d'évaluations en contrôle continu sont insuffisants. L'affichage des notes n'ayant lieu qu'après les évaluations de février, l'étudiant peut ne pas s'autoévaluer correctement, accumulant ainsi des écarts par rapport à ce qui est attendu. Des rendez-

³ 120 heures réparties sur les 3 années de formation sont consacrées au suivi pédagogique de l'étudiant. Elles se composent de suivis pédagogiques en stage et d'accompagnement tout au long de leur scolarité (voir § D-4 & § E)

⁴ Les contrats pédagogiques sont systématiques lors de redoublement.

vous lui sont alors proposés dès le mois de décembre afin de lui permettre de réajuster ses modalités d'apprentissage.

CRITERES	INDICATEURS
Les notes	En-dessous de la moyenne générale de la promotion
Les observations en pratique	Difficulté de l'étudiant à s'engager, à s'ajuster à l'autre ou à élaborer
Les éléments théorico-cliniques	Difficulté de l'étudiant à dégager des concepts Connaissances insuffisantes des pathologies
La fréquentation de la bibliothèque	Etudiant qui n'emprunte jamais ou rarement d'ouvrage
L'observation en cours	Etudiant peu attentif ou n'intervenant jamais
Le suivi pédagogique en stage	Avis préoccupant ou négatif de la part du maître de stage

LE SUIVI PÉDAGOGIQUE EN BIBLIOTHÈQUE : Tout au long du processus de formation, les étudiants sont invités à lire des ouvrages théoriques. L'étayage théorique est une partie importante de l'exercice professionnel. Les étudiants doivent donc construire des mécanismes de recherche et de consultation de références bibliographiques. Outre les lectures commentées en cours magistraux et les travaux de fiches de lectures, il leur est proposé un conseil bibliographique personnalisé et adapté à leur processus individuel d'apprentissage.

Une attention particulière est portée aux retraits de documents de chaque étudiant et plus spécifiquement en troisième année. Si une fréquentation insuffisante de la bibliothèque est identifiée, le référent pédagogique rencontrera l'étudiant.

⇒ DISPOSITIF SPÉCIFIQUE PAR ANNÉE DE FORMATION

PREMIÈRE ANNÉE

Un suivi pédagogique collectif est organisé en promotion complète, dans le cadre d'un « Bilan des acquis » qui prend la forme d'un cours interactif.

La première année d'étude est centrée sur l'acquisition du vocabulaire, de concepts fondamentaux et sur le développement normal de la personne. Le bilan des acquis permet aux formateurs d'évaluer la justesse et la solidité de ces acquis qui vont conditionner l'accès à l'ensemble des savoirs autant théorique que pratique et clinique.

DEUXIÈME ANNÉE

En 2ème année, le suivi pédagogique collectif s'organise davantage autour des stages et de la pratique.

Le stage clinique initial, effectué en début de deuxième année, confronte les étudiants au monde de la maladie, de la déficience et /ou du handicap. Pour beaucoup d'entre eux, souvent les plus jeunes, c'est un premier contact. Le vécu émotionnel qui est alors très fort, peut faire vaciller les motivations et les certitudes mais également questionner leur capacité à exercer la profession. Dans le cadre d'un

suivi pédagogique, les étudiants sont préparés à ce premier contact dans les semaines qui précèdent le stage.

A l'issue de celui-ci, ils participent à une régulation de stage en groupes après chaque stage auprès d'une psychologue. De plus, une régulation de stage des étudiants en groupe auprès de leur formateur pédagogique référent sera réalisée après chaque période de stage, soit 3 au total, pour échanger sur la pratique psychomotrice et enrichir le partage d'expérience personnelle en stage et viser la transférabilité.

TROISIÈME ANNÉE

Une régulation de stage d'un dispositif identique à celui de 2^{ème} année est proposée à 3 reprises au cours de l'année scolaire auprès d'une psychologue. Celle-ci sera complétée par une seule régulation de stage des étudiants en groupe auprès de leur formateur référent lors du premier semestre pour enrichir le processus de professionnalisation.

Dans le cadre de la préparation et de la construction de leur mémoire de fin d'études, les étudiants de 3^{ème} année bénéficient d'un **SUIVI PEDAGOGIQUE INDIVIDUEL DE MEMOIRE (SPIM)**. Cet accompagnement ne se substitue pas à celui du maître de mémoire.

MODALITÉS DU SPIM

- Les étudiants bénéficient d'un forfait de 2 entretiens obligatoires auprès du référent pédagogique complété par 1 entretien facultatif soit auprès du référent pédagogique ou auprès d'un autre formateur de l'équipe pédagogique selon leur problématique abordée du mémoire. Les questions seront préparées en amont afin d'optimiser les 60 minutes maximum de l'entretien.
- Les questions sur la forme (présentation du mémoire) ne seront pas abordées dans ce cadre mais seront à poser en cours magistral dans un souci de partage avec l'ensemble de la promotion.

7. LE DIPLÔME D'ÉTAT

A l'issue de la troisième année pour être admis à se présenter à l'examen final en vue de l'obtention du diplôme d'Etat, l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

« Avoir obtenu une note moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des trois modules théoriques, théorico-clinique et pratique sans que la note obtenue à l'un des modules soit inférieure à 8 ;

Les épreuves du diplôme d'Etat : mise en situation professionnelle et soutenance de mémoire permettent de juger l'étudiant dans une situation la plus proche possible de la réalité de l'intervention clinique. Le mémoire constitue la synthèse de l'application des connaissances acquises sur une question spécifique à la psychomotricité qu'il s'agisse d'un concept ou d'une question clinique. »

Le DIPLOME D'ETAT DE PSYCHOMOTRICIEN est attribué par un jury régional dont les membres sont nommés par le préfet de région sur proposition du directeur de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

Le jury est présidé par le directeur de la Direction Régionale l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- un médecin possédant des connaissances particulières dans le domaine de la psychomotricité ;
- deux psychomotriciens.

Deux des membres du jury doivent faire partie de l'équipe enseignante ou assurer des fonctions de maître de stage auprès des étudiants.

Les résultats sont affichés et annoncés aux étudiants dans la journée à l'heure déterminée conjointement avec l'autre institut de formation de psychomotriciens de la région : l'ISRP.

8. LA PRÉPARATION A L'EMPLOI

Les étudiants de troisième année, bénéficie d'un suivi pédagogique dédié à la démarche de demande d'emploi. Ils sont accompagnés dans la formalisation d'un curriculum vitae et d'un projet professionnel et dans la préparation à l'entretien d'embauche.

IV. LE FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE

A. ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES

L'Institut de Formation en Psychomotricité (IFP)

L'effectif agréé par le Président du Conseil Régional est de 40 étudiants par promotion. La formation est dispensée sur l'espace André, commune de La Garde.

1. LA DIRECTION

Mme CHAMBON Josy dirige ce pôle d'activité, elle est la garante de la conformité réglementaire des activités de l'IFP tant au niveau du fonctionnement que de la mise en œuvre des programmes de formation. Elle est assistée de **Mme GOBBI Christelle**, Directeur adjoint pour le volet pédagogique et le fonctionnement de la filière.

2. LE RESPONSABLE DE FILIERE

Mme LAVE Estelle, Cadre de Santé Psychomotricienne, est chargée d'assurer, sous la responsabilité et l'autorité hiérarchique de la Direction, de :

- ⇒ L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du dispositif pédagogique,
- ⇒ L'animation de l'équipe et la répartition du travail,
- ⇒ La fonction d'information et d'appui relative aux aides proposés par la Région et réorientent si nécessaire la personne sur d'autres structures susceptibles de leur apporter une aide.
- ⇒ La participation à la préparation des instances de gouvernance de la filière.

Elle est garante des contenus théoriques, de la pertinence de leur articulation et des validations inhérents au programme de formation ainsi que de la formation clinique des étudiants et élèves conformément aux dispositions réglementaires.

- Elle reçoit les délégués de promotion afin de s'assurer que la vie des étudiants au sein de l'IFP d'un point de vue pédagogique et matérielle est satisfaisante.
- Elle participe à la veille professionnelle dans le cadre des réunions du Collège des Equipes de Direction des IFP (CEDIFP).
- Elle est également missionnée comme cadre formateur.

3. LES CONSEILLERS SCIENTIFIQUES

La fonction de « Conseillers Scientifiques » est assurée par le **Dr Daniel RAUCOULES**, médecin psychiatre PH, Chef du Pôle de Psychiatrie Adulte du Centre Hospitalier Toulon – La Seyne.

Il a pour missions de garantir la qualité et la validité des contenus scientifiques ainsi que leur pertinence au regard des objectifs pédagogiques. Il peut s'appuyer sur l'expertise de certains intervenants dans les différentes spécialités médicales.

4. LE SECRETARIAT

Un adjoint administratif est affecté sur les filières de rééducation (Psychomotricité et Ergothérapie). Il est chargé d'assurer la gestion administrative des dossiers scolaires et financiers des étudiants ainsi que les activités administratives liées au fonctionnement de la filière.

Il est le relais privilégié pour la continuité de l'information des différentes aides proposées par le Conseil Régional.

5. LES FORMATEURS PERMANENTS

Au nombre de 4.5 ETP : ils sont psychomotriciens et exercent leurs activités de façon transversale auprès des différentes promotions de la filière en fonction des thématiques dont ils ont la responsabilité.

Leurs missions, coordonnées par le responsable de filière, s'articulent autour de quatre fonctions principales.

L'Ingénierie pédagogique

- Elaboration et mise en œuvre des séquences pédagogiques relatives aux différentes unités d'enseignements
- Suivi et accompagnement des parcours de formation des étudiants en alternance
- Animation des différentes séances pédagogiques et notamment des travaux dirigés, travaux personnels guidés et suivi pédagogique groupal
- Elaboration et mise en œuvre des évaluations et des validations
- Animation du réseau de partenaires extérieurs, intervenants, institutions et praticiens impliqués dans la formation théorique et clinique

La gestion

- Renseignement et suivi des dossiers scolaires
- Gestion des matériels et supports pédagogiques

Les activités transversales

- Participation aux jurys et surveillance des différents concours ou études des dossiers sur parcours sup
- Participation aux groupes de travail et de réflexion sur des thématiques institutionnelles
- Participation aux enseignements dans les autres filières, dans le cadre de notre politique de décloisonnement

La représentation de l'Institution

- Participation aux forums des métiers
- Participation aux activités extra scolaires organisées par l'IFPVPS.

6. LES FORMATEURS OCCASIONNELS

L'équipe permanente s'appuie sur un large éventail de ressources pédagogiques et scientifiques extérieures, notre base en compte à ce jour plus de 1500. Tous disposent d'une solide expérience d'enseignement en institut de formation paramédicale.

7. LES SERVICES SUPPORTS

Pour ce qui est des **aspects logistiques, organisationnels et fonctionnels**, l'IFP s'appuie sur le savoir-faire et la grande expérience des services supports de l'IFPVPS tels que :

- Le « Pôle administration et finances » chargé de la gestion administrative, financière et budgétaire des différentes filières de l'IFPVPS,
- La « Cellule sélection » qui gère et organise la sélection d'entrée dans les différentes filières,
- La « Cellule stages » Le responsable de la cellule stage, est en appui dans la mise en œuvre de la politique de stage et de son déploiement organisationnel.

Cette cellule de stage, reconnue par tous les instituts et les établissements d'accueil, travaille à la coordination des besoins et des ressources en stage sur l'ensemble du département et de la région SUD. Ceci évite de dépasser les capacités de formation des terrains de stage par une « surpopulation » d'étudiants peu propice à la formation et incompatible avec les activités de soins.

La qualification des terrains de stage est également suivie par cette cellule sous la responsabilité du Directeur de l'IFPVPS. Elle est garante de l'élaboration et la gestion administrative de l'ensemble des parcours de formation clinique des étudiants sur les différents sites de la filière,

La recherche de nouveaux partenaires d'accueil, l'évaluation des conditions d'encadrement des étudiants et l'actualisation des données descriptives.

- Le lien avec les institutions et les maîtres de stages, la formation et l'information des tuteurs de stage ; elle est à ce titre la référente des activités de formation clinique.
- Le responsable handicap (responsable de filière de l'IFP) dont la mission est de gérer les demandes et dossiers d'élèves ou étudiants présentant un handicap de toutes les filières en partenariat avec le co-référent handicap du site de l'IFPVPS de Saint Raphaël.
- Le centre de documentation qui assiste les étudiants et les enseignants dans leurs activités de documentation et de recherche.
- La cellule d'ingénierie numérique qui répond aux attentes des étudiants et formateurs par la mise à disposition de banques de données et d'outils numériques qui appuient le dispositif d'enseignement présentiel.
- Le service de maintenance et de développement informatique.
- Le service logistique et maintenance.

B. MODALITES DE COLLABORATION ET DE REGULATION

Les modalités de collaboration et de régulation sont de deux types : les réunions de filière ; les outils informatiques de collaboration.

1. LES REUNIONS DE FILIERE

Elles réunissent le responsable de la filière et les formateurs permanents.

Elles ont lieu une fois par semaine, le mardi après-midi, elles ont pour but de :

Rendre compte de la vie institutionnelle de l'IFPVPS,

Informers sur la veille professionnelle (travaux du CEDIFP, recherches pédagogiques en psychomotricité),

Evoquer les situations des étudiants par rapport à leurs acquisitions et leurs parcours de stage,

Poursuivre la réflexion sur les contenus d'enseignement,

Coordonner les enseignements, la formation clinique, les évaluations,

Travail sur l'harmonisation inter-formateur de l'enseignement de l'examen psychomoteur.

Une fois par an des réunions animées par le responsable de filière en présence des formateurs permanents et des conseillers scientifiques rattachés à l'IFP visent à présenter et valider le contenu et l'organisation, et à actualiser les contenus en fonctions des nouvelles données théorico-clinique voire de santé publique.

2. LES OUTILS INFORMATIQUES COLLABORATIFS DE GESTION

Des outils informatiques ont été développés et sont exploités au quotidien pour gérer, entre autres, les informations pédagogiques et les informations organisationnelles.

Dans le domaine de la gestion pédagogique et administrative, nous disposons d'un logiciel **FORMEIS** développé par l'entreprise Epsilon informatique.

Ce logiciel permet la gestion des cohortes par site, des résultats scolaires, des absences, de la programmation de la formation théorique et clinique, l'organisation des locaux pédagogiques.

Il a l'avantage d'être nationalement utilisé et de s'adapter rapidement au changement de réglementation.

- Un espace dédié de la **plate-forme Moodle** permet également la consultation et le téléchargement des documents et modèles nécessaires au fonctionnement de la filière tant dans ses aspects administratifs que pédagogiques.

Un **réseau informatique intranet** reliant les différents sites permet en outre un échange facile d'informations, de documents ou de médias entre formateurs.

Dans le domaine de l'enseignement numérique, la plate-forme Moodle est le support de notre formation asynchrone et e-learning. Elle appuie le dispositif d'enseignement présentiel et constitue le point d'entrée de la communication numérique avec les étudiants.

Dans le domaine des stages, un logiciel FORMEIS dédié permet la gestion de tous les terrains de stage et facilite grandement l'organisation, la planification et le suivi de la mise en stage.

C. LES INSTANCES REPRESENTATIVES

1. LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le Conseil Technique

Sa composition et sa tenue sont conformes au dispositif réglementaire défini dans l'arrêté du 19 janvier 2011 modifiant l'arrêté du 30 décembre 1975 relatif aux conditions de fonctionnement et d'agrément des centres de formation au diplôme d'Etat de psychomotricien.

NOR: ETSH1101760A⁵

La section relative à la vie étudiante

Présidée par le Directeur de l'Institut cette section se réunit au moins deux fois par an sur convocation du directeur. La section émet un avis sur l'utilisation des locaux et des matériels, les projets extrascolaires, l'organisation des échanges internationaux.

Les séances de la section se déroulent sur le site de formation et associent les étudiants de psychomotricité qui partagent les locaux.

Les conditions d'hébergement sont largement débattues et forment la majorité des requêtes.

La vie en communauté et les activités périscolaires sont également abordées.

L'ordre du jour se veut sans grand formalisme pour faciliter l'échange et les discussions ouvertes.

D. LA REPRESENTATION DES ETUDIANTS

Les délégués sont élus assez tôt dans l'année scolaire pour être rapidement représentants dans les instances qui nécessitent leur présence.

Ils sont informés de façon spécifique sur leurs attributions diverses :

- Le Conseil Technique
- La section des situations individuelles
- La section de la vie étudiante

⁵ « Un conseil technique est appelé à donner son avis sur les questions concernant l'enseignement, et notamment les règles d'admission des élèves et d'élimination des élèves inaptes compte tenu de la réglementation applicable en la matière.

Outre le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant et le directeur de l'institut, membres de droit, le conseil comprend huit membres désignés pour trois ans dans les conditions suivantes :

Trois membres, dont un délégué de l'organisme gestionnaire, un représentant des professeurs médecins et un psychomotricien désignés par le directeur de l'institut de formation ;

Deux membres, dont un médecin ayant des connaissances particulières en rééducation psychomotrice et un psychomotricien enseignant ou moniteur, nommés par le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant après avis du directeur de l'institut de formation ;

Trois étudiants élus par l'ensemble des étudiants du centre au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Dans les universités, cette élection est régie par les mêmes règles que celles de la désignation des étudiants aux conseils d'unités de formation et de recherche.

Le conseil élit son président. Le directeur de l'institut assure le secrétariat.

Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, des personnalités qualifiées ou tout autre membre du personnel du centre peuvent être appelés à participer aux réunions avec voix consultative.

Le conseil technique se réunit au moins une fois par an sur l'initiative de son président, qui fait tenir le registre des délibérations. »

E. LES RESSOURCES MATERIELLES

1. LES PRESTATIONS OFFERTES EN RESTAURATION, ESPACE, DETENTE, PARKING

Sur le site de l'Espace André, les possibilités de restauration sont limitées. L'institut met à disposition des étudiants une salle de détente/repas avec la possibilité de réchauffer un repas. Un parking permet de garer en sécurité les véhicules des étudiants et des personnels

2. MATERIEL PEDAGOGIQUE MOBILISE ET EQUIPEMENT DES SALLES DE TP

Les salles de cours sont équipées de vidéoprojecteurs d'ordinateurs et de systèmes de sonorisation nécessaires à l'enseignement.

Un service de reprographie externalisé permet également la diffusion de documents papier indispensables à la formation.

La plateforme de formation en ligne « MOODLE » est un système centré sur la gestion des enseignements à distance ou complémentaires des enseignements présentiels.

La plateforme offre un environnement propice aux échanges et aux interactions entre apprenants, formateurs et contenus pédagogiques.

Elle permet de tutorer une communauté d'apprenants autour de contenus pédagogiques et d'activités d'apprentissage, qui placent les stagiaires au cœur des dispositifs de formation.

Elle offre aux formateurs la possibilité de mettre en œuvre des scénarios pédagogiques, d'organiser et construire des formations qui articulent, selon les besoins des apprenants, des ressources pédagogiques contextualisées à la formation et des activités d'apprentissage.

Synchrones ou asynchrones (en direct ou pas), et restreintes aux utilisateurs autorisés (accessibilité avec mot de passe), ces ressources et activités favorisent : la communication (forums, chats, consultations, sondages, flux RSS) ; l'évaluation des connaissances et des compétences (ateliers, remise de travaux, quiz).

Des rapports détaillés pour chaque apprenant permettent de superviser les efforts d'apprentissage et la collaboration (glossaires, wiki, questionnaires de ressources, blogs).

Actuellement, la plateforme de formation offre aux étudiants : l'accès à des prérequis à l'entrée en formation ; une banque de cours organisée par années et par Modules ; des informations relatives aux stages ; les plannings hebdomadaires de cours.

La crise sanitaire nous a obligé à transformer nos schémas de formation. La plateforme « CLASSILIO VIA » nous permet d'assurer la continuité pédagogique dans un contexte d'enseignement à distance. Les apprenants ont accès, grâce à des classes virtuelles, à des enseignements interactifs. Ce dispositif permet aux formés de suivre à distance des cours magistraux, assurés par un formateur permanent ou un intervenant extérieur. La plateforme permet également la création de sous-groupes pour travailler les contenus, sous le format des travaux dirigés. L'apprentissage en e-learning peut être renforcé par l'opportunité d'enregistrer les contenus pédagogiques lors de la classe virtuelle et d'offrir aux formés la possibilité de revenir sur l'ensemble

des enseignements suivis à distance. A l'heure actuelle, après la sortie de la crise sanitaire, la plateforme « CLASSILIO VIA » est utilisée, ponctuellement, lorsque l'intervenant est éloigné et/ou ne peut se déplacer afin de dispenser son enseignement.

La formation théorique est dispensée sur trois salles de cours dédiées à la filière. Elles sont équipées de vidéoprojecteurs et ordinateurs nécessaires à l'enseignement

Pour la formation pratique, nous disposons sur le site de l'espace André de 3 salles de Pratique en Psychomotricité dont une équipée Atelier Arno Stern.

3. EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Une salle informatique reliée à internet est mutualisée pour la formation aux outils numériques et l'utilisation en libre-service.

L'ensemble du bâtiment est couvert par des bornes wifi pour permettre l'accès à internet depuis les matériels personnels des étudiants.

Des ressources informatiques sont à disposition des formateurs et des personnels administratifs pour la gestion de la formation.

Un réseau sécurisé connecte tous les sites de l'IFPVPS. Ainsi les informations circulent facilement malgré les distances. Un logiciel spécialisé dans la gestion de la formation et des dossiers scolaires favorise la mise en commun d'informations et le suivi personnalisé des étudiants par un référent.

La gestion administrative et financière de l'Institut s'appuie sur des logiciels spécialisés compatibles avec la trésorerie publique.

Enfin l'IFPVPS anime et entretient un site internet plutôt orienté vers des publics extérieurs à l'Institut. Il a vocation à informer sur nos activités. Il facilite entre autres l'inscription en ligne aux différents concours.

4. RESSOURCES MULTIMEDIA ET DOCUMENTAIRES DISPONIBLES

Les centres documentaires sont situés sur chaque site.

Les fonds documentaires mutualisés comprennent 3927 ouvrages sur La Garde.

Ces fonds sont ouverts aux étudiants comme aux formateurs.

L'équipe pédagogique gère l'ensemble de la documentation sur l'établissement et pour toutes les filières. Elle est inscrite dans un réseau de documentalistes du monde de la santé (ASCODOPSY et RNDH).

Le centre documentaire du CODES (Comité Départemental pour l'Education à la Santé) est aussi un partenaire pour les thématiques concernant la prévention et l'éducation à la santé.

La Bibliothèque Universitaire du campus de La Garde est ouverte aux étudiants de l'IFPVPS aux mêmes conditions que pour les autres étudiants.

De même, l'Université de Nice-Sophia Antipolis met à disposition des étudiants une plate-forme numérique.

V. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU DISPOSITIF

A. LE SUIVI DU DISPOSITIF

Outre les modalités de régulation évoquées au chapitre « MODALITES DE COLLABORATION ET DE REGULATION » l'IFPVPS met en œuvre un certain nombre de moyens de veille sur l'ingénierie pédagogique au travers :

- Des échanges inter-instituts au sein du CEDIFP ;
- De la participation aux journées professionnelles organisées par les associations professionnelles ;
- Des échanges avec l'autre IFP de PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR (ISRP) ;
- Des échanges avec les établissements de soins et les professionnels de terrain ;
- De la participation à différents groupes de travail ;
- Des lectures professionnelles et de la veille réglementaire.

B. L'EVALUATION DU DISPOSITIF PEDAGOGIQUE PAR LES ETUDIANTS

Afin d'évaluer la satisfaction de nos étudiants, à chaque fin d'année sont soumises à leur évaluation.

Les items proposés sont :

- L'organisation générale de l'unité d'enseignement (cours, travaux dirigés, ateliers...) au regard des objectifs d'acquisition des connaissances ;
- Les supports de cours (diaporamas, films, photocopies...) au regard des objectifs d'acquisition des connaissances ;
- L'intérêt pour les supports de cours ;
- Les apports de la plateforme de formation en ligne ;
- La clarté et la précision du contenu des enseignements ;
- La motivation à s'investir dans l'unité d'enseignement ;
- Le sentiment d'avoir progressé et acquis des connaissances ;
- Le niveau global de satisfaction.

Le bilan de cette évaluation permet d'envisager les réajustements nécessaires afin d'optimiser le dispositif et satisfaire au mieux les besoins exprimés par les étudiants.

C. L'EVALUATION DES CONDITIONS DE VIE ET D'ETUDES

Les conditions de vie et d'études à l'institut sont déterminantes pour le bon déroulement de la formation, c'est pourquoi nous invitons au moins une fois par an les 4 délégués de chaque promotion à s'exprimer sur ce sujet dans le cadre de la section de la vie étudiante.

Cette section est réunie soit par le Directeur, du Vice-Président (étudiant). C'est un organe consultatif qui permet d'évaluer la qualité de vie à l'institut, les conditions d'hébergement ainsi que l'adéquation des ressources matérielles et architecturales au regard des objectifs d'apprentissage, des projets extra scolaires, de l'organisation des échanges internationaux.

D. L'ÉVALUATION DES INTERVENANTS

Elle vise à s'assurer de la qualité des prestations dispensées aux étudiants au regard des objectifs d'apprentissage.

1. OBJECTIFS

- S'assurer de la dispensation effective des enseignements prescrits par le référentiel de formation.
- Pour les responsables de modules, mettre en œuvre et coordonner les enseignements dans les conditions pédagogiques les plus favorables.
- Enrichir l'évaluation globale du dispositif de formation.

2. LES ITEMS ÉVALUÉS

- Les contenus du cours au regard du cahier des charges.
- L'utilisation d'exemples et/ou de cas cliniques et/ou d'exercices d'application au cours des enseignements.
- Le degré d'interactivité auprès du groupe d'étudiants.
- La référence aux sources des savoirs exposés : définitions, théories, concepts, notions, réglementation...
- La proposition de bibliographie.
- La qualité des moyens et des conditions matérielles mis à disposition de l'intervenant.
- Le respect du cahier des charges : date, horaires, durée, contenus et objectifs des contenus de l'intervention.

E. L'EMPLOYABILITE

Afin d'évaluer le taux d'insertion professionnelle, un questionnaire d'employabilité est adressé aux étudiants diplômés.

Les items abordés sont :

L'occupation effective ou pas d'un emploi correspondant au diplôme d'Etat de psychomotricien :

- ~ Si non pour quelles raisons :
 - Poursuite d'études
 - Demandeur d'emploi
 - Ne recherche pas d'emploi
- ~ Si oui :
 - Dans quel secteur
 - Quel type de contrat
 - Dans quel domaine



ANNEXE 1

ALTERNANCE IFPVPS FILIERE PSYCHOMOTRICITE 2024/25

INSTITUT DE FORMATION EN PSYCHOMOTRICITE - ALTERNANCE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	LUNDI 01/11 FERIE	44	45	LUNDI 11/11 FERIE	46	47	48	49	50	51	52
SEPT. 2024	21/8	28/8	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12		
1											V										V
2								60 h		V											V
3						14 h	14 h	14 h	14 h	V	14 h	14 h	7h	14 h	14 h	14 h	14 h	14 h	14 h	14 h	V

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	LUNDI 11/04 FERIE	17	JEUDI 01/05 FERIE	18	JEUDI 01/05 FERIE	19
JANV 2025	30/12	6/1	13/1	20/1	27/1	3/2	10/2	17/2	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	21/4	28/4	5/5			
1	V	40 h					V	P1 C1			P1 Affichage		40 h		V							
2	V				90 h			V	P2 C1			P2 Affichage				V						
3	V	14 h	14 h	14 h	14 h	14 h	14 h P3 C1	V	14 h	14 h P3 Affichage	14 h	14 h P3 Session 2	14 h	14 h P3 Affichage Session 2	14 h	V		7 h	14 h	14 h		
			JEUDI 29/03 FERIE + JOURS CANCE				LUNDI 09/04 FERIE															

	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38
MAI 2025	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	16/6	23/6	30/6	7/7	14/7	21/7	28/7	4/8	11/8	18/8	25/8	1/9	8/9	15/9
1				P1 C2			P1 Affichage	V	V	V	V	V	V	V	V	V			
2			50 h		P2 C2		P2 Affichage	V	V	V	V	V	V	V	V	V			
3	14 h	8 h		Mise en situation professionnelle D.E															
					Soutenance Mémoire D.E		JURY DREETS												

PARTIELS - CALENDRIER EPREUVES DU DE - DATES DE RENTREE SCOLAIRE								
	PARTIEL SESSION 1	AFFICHAGE SESSION 1	PARTIEL SESSION 2	AFFICHAGE SESSION 2	CALENDRIER COMITE LECTURE SUJETS			
P1 C1	SEMAINE 8	SEMAINE 11	SEMAINE 27	SEMAINE 28	SUJET AVANT LE		RESTITUTION AVANT LE	
P1 C2	SEMAINE 23	SEMAINE 26			P1	21/01/2025	P1	05/02/2025
P2 C1	SEMAINE 9	SEMAINE 12			P1	07/05/2025	P1	27/05/2025
P2 C2	SEMAINE 24	SEMAINE 26			P2	24/01/2025	P2	07/02/2025
P3 C1	SEMAINE 7	SEMAINE 10	SEMAINE 12	SEMAINE 14	P2	19/05/2025	P2	03/06/2025
					P1 Session 2	24/06/2025	P1 Session 2	30/06/2025
					P2 Session 2	24/06/2025	P2 Session 2	30/06/2025
					P3 C1	20/01/2025	P3 C1	05/02/2025
					P3 Session 2	03/03/2025	P3 Session 2	13/03/2025
P3 / D.E	VALIDATION STAGE: Au plus tard le 09/04/2025 REMISE MÉMOIRE: 16 mai 2025 à 10 h MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE: du 26 mai au 20 juin 2025 SOUTENANCE MEMOIRE: du 10 au 20 juin 2025							

RENTREES	P1	16/09/2024
	P2/P3	02/09/2024
SORTIES	P1/P2/P3	27/06/2025



ANNEXES 2 -3 et 4

CALENDRIER DES EVALUATIONS FILIERE PSYCHOMOTRICITE 2024/25

ANNEXE 2 : Evaluations de 1^{ère} année

ANNEXE 3 : Evaluations de 2^{ème} année

ANNEXE 4 : Evaluations de 3^{ème} année

CALENDRIER DES EVALUATIONS 1ère ANNEE PROMOTION 2024/2027

MODULES THEORIQUES ET PRATIQUES		C1	C2	C3	NOTE MINIMUM PAR MODULE	COEFF.
1.01 A	Santé Publique		30 %		8	2
Date ou période d'évaluation du module			18/02/25 10:30- 12:00 (12:30 pour 1/3 temps)			
1.01 B	Notions élémentaires de : Pathologie Médicale Chirurgicale Pharmacologie			40 %		
Date ou période d'évaluation du module				03/06/25 08:30 – 10:00 (08:00 pour 1/3 temps)		
1.01 C	Pédagogie	30 %				
Date ou période d'évaluation du module		Remise du rapport de stage : 12/05/25 à 12:00				
1.02	Anatomie	25 %	25 %	50 %	8	3
Date ou période d'évaluation du module		<u>Etudes de dossiers</u> 15/10/24 de 08:00 à 09:00 18/10/24 de 13:00 à 14:00 <u>Exposés</u> 19/12/24 de 08:00 à 17:00	19/02/25 08:30 - 10:00 (08:00 pour 1/3 temps)	03/06/25 10:30 – 12:00 (12 :30 pour 1/3 temps)		
1.03	Physiologie	25 %	25 %	50 %	8	3
Date ou période d'évaluation du module		<u>Oral individuel</u> 20/03/25 de 08:00 à 12:00 21/03/25 de 08:00 à 16:30	18/02/25 13:30 - 15:00 (15 :30 pour 1/3 temps)	04/06/25 13:30 - 15:00 (15 :30 pour 1/3 temps)		
1.04	Psychologie	25 %	25 %	50 %	8	3
Date ou période d'évaluation du module		<u>Oral individuel</u> 28/04/25 de 08:00 à 12:30 29/04/25 de 08:00 à 17:30	19/02/25 10:30 -12:00 (12 :30 pour 1/3 temps)	03/06/25 13:30 -15:00 (15 :30 pour 1/3 temps)		
1.05	Psychiatrie		40 %	60 %	8	3
Date ou période d'évaluation du module			18/02/25 08:30 -10:00 (08:00 pour 1/3 temps)	04/06/25 08:30 -10:00 (08:00 pour 1/3 temps)		
1.06	Psychomotricité	25 %	25 %	50 %	8	4
Date ou période d'évaluation du module		<u>Etudes de documents</u> 13/11/24 de 08:30 à 09:30 <u>Vignette clinique</u> 02/04/25 de 08:30 à 10:00	19/02/25 13:30 - 15:00 (15 :30 pour 1/3 temps)	04/06/25 10:30 -12:00 (12 :30 pour 1/3 temps)		
1.07	Pratique en psychomotricité	100 %			8	4
Date ou période d'évaluation du module		<u>Ateliers d'Exploration des structures corporelles et d'Expression primitive :</u> <u>Oral en groupe</u> : 08/01/25 de 13:00-17:00 ;15/01/25 de 8:00-12:00 / 13:00-15:00 ; 22/01/25 de 08:00-12:00 et 24/01/25 de 13:00-17:00 <u>Initiation à la pratique de l'examen psychomoteur :</u> 18 et 20/06/25 de 08:00-12:00 et de 13:00-17:30				

EPREUVES DE RATRAPAGES / SESSION 2 : Semaine 27

AFFICHAGE DES RESULTATS DES EVALUATIONS THEORIQUES ET PRATIQUES

SESSION 1 → Semaine 11

SESSION 1 → Semaine 26

SESSION 2 → Semaine 28



ANNEXE 3

CALENDRIER DES EVALUATIONS DE 2^{ème} ANNEE PROMOTION 2023/2026

MODULES THEORIQUES					NOTE MINIMUM PAR MODULE	COEFF
2.01	Anatomie fonctionnelle Physiologie	25%	25%	50%	8	3
Date ou période d'évaluation du module		<u>Oral individuel</u> 16/01/25 de 08:00 à 12:00 et 17/01/25 de 08:30 à 17:30	27/02/25 11:00 – 12:30 (13 :00 pour 1/3 temps)	10/06/25 11:00 – 12:30 (13 :00 pour 1/3 temps)		
2.02	Pédiatrie		100%		8	2
Date ou période d'évaluation du module			27/02/25 09:00 – 10:30 (8 :30 pour 1/3 temps)			
2.03	Psychologie	25%	25%	50%	8	3
Date ou période d'évaluation du module		<u>Oraux en groupe</u> 10/12/24 de 09:15 à 12:15 et 17/12/24 de 09:15 à 12:15 et de 13:15 à 16:15	28/02/25 11:00 – 12:30 (13:00 pour 1/3 temps)	11/06/25 11:00 – 12:30 (13:00 pour 1/3 temps)		
2.04	Psychiatrie			100%	8	2
Date ou période d'évaluation du module				10/06/25 09:00 – 10:30 (08:30 pour 1/3 temps)		
2.05	Psychomotricité	40%	20%	40%	8	4
Date ou période d'évaluation du module		<u>Vignette clinique</u> 14/01/25 10:00 – 12:00 (09 :30 pour 1/3 temps)	28/02/25 09:00 – 10:30 (08:30 pour 1/3 temps)	11/06/25 09:00 – 10:30 (08:30 pour 1/3 temps)		
MODULE THEORICO-CLINIQUE						
2.06	Théorico-clinique		100%		8	2
Date ou période d'évaluation du module		Remise écrit Etude de cas : le 24/03/25 à 12:00 Soutenance orale Etude de cas : du 05 au 16/05/25				
MODULE PRATIQUE EN PSYCHOMOTRICITE						
2.07	Pratique en psychomotricité		100%		8	4
Date ou période d'évaluation du module		Mise en situation examen psychomoteur : du 05 au 16/05/25 Pratique d'un test psychomoteur avec sa cotation : du 05 au 16/05/25				
EPREUVES DE RATRAPAGES / SESSION 2 (TOUS LES MODULES) Semaine 27						
AFFICHAGE DES RESULTATS DES EVALUATION THEORIQUES, THEORICO-CLINIQUES ET PRATIQUES SESSION 1 → Semaine 12 SESSION 1 → Semaine 26 SESSION 2 → Semaine 28						



ANNEXE 4

CALENDRIER DES EVALUATIONS DE 3^{ème} ANNEE PROMOTION 2022/2025

MODULE THEORIQUE				NOTE MINIMUM PAR MODULE	COEFF
3.01	Anatomie fonctionnelle	50%	50%	8	1
Date ou période d'évaluation du module		<u>Exposés en Groupes</u> 08/11/24 08:30 -12:00 / 13:00 -16 :30	14/02/25 08: 30 à 10:00 (08 :00 pour 1/3 temps)		
3.02	Législation	100%			1
Date ou période d'évaluation du module		13/02/25 08:30 à 10:00 (08:00 pour 1/3 temps)			
3.03	Psychiatrie	100%			2
Date ou période d'évaluation du module		14/02/25 10:30 à 12:00 (12:30 pour 1/3 temps)			
3.04	Psychologie	100%			2
Date ou période d'évaluation du module		14/02/25 14:00 à 15:30 (16:00 pour 1/3 temps)			
3.05	Psychomotricité	50%	50%	3	
Date ou période d'évaluation du module		Vignette clinique 29/11/24 09:00 à 11:00 (11:30 pour 1/3 temps)	13/02/25 10:30 à 12:00 (12:30 pour 1/3 temps)		
MODULE THEORICO-CLINIQUE					
3.06	Théorico-clinique	100%		8	4
Date ou période d'évaluation du module		Compte – Rendu d'examen psychomoteur d'après film : 18/10/24 de 8 :00 à 12 :00 (13:20 pour 1/3 temps) Oral d'études de cas : du 15 au 31/01/25			
MODULE PRATIQUE EN PSYCHOMOTRICITE					
3.07	Pratique en psychomotricité	100%		8	4
Date ou période d'évaluation du module		Epreuve d'examen psychomoteur filmé : Semaines 41 à 50. Rendu au plus tard le 19/12/24 à 12:00 MSP Préparatoires : du 08/01/25 au 07/02/25 Attestation de la pratique de la méthode de relaxation Jacobson : du 08/01/25 au 11/04/25			
EPREUVES DE RATRAPAGES / SESSION 2					
Semaine 12					
AFFICHAGE DES RESULTATS DES EVALUATION THEORIQUES, THEORICO-CLINIQUES ET PRATIQUES					
Session 1 → Semaine 10					
Session 2 → Semaine 14					
EPREUVES DU DIPLÔME D'ETAT					
MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE					
Semaines 22/23/24/25 [du 26/05/25 au 20/06/25]					
MEMOIRE					
La fiche d'agrément de Maître de Mémoire est à rendre à l'IFP au plus tard le 31/01/25					
Rendu de l'écrit le 16/05/25 à 10 :00					
Soutenances orales du 10 au 20/06/25					
VALIDATION DU STAGE : le 09/04/25					



ANNEXE 5

LISTE DES STAGES

FILIÈRE PSYCHOMOTRICITÉ

ETABLISSEMENT	SERVICE	VILLE DU SERVICE
CRECHE LA PETITE PRINCESSE	CRECHE	LA CRAU
CENTRE D'ACTION ET DE LIBERATION DES MALADES ETHYLIQUES	CENTRE DE CURE	CABRIS
MAIRIE DE SOLLIES PONT	MULTI ACCUEIL LES PETITS PAS TA PONTS	SOLLIES PONT
MULTI ACCUEIL LES LUCIOLES	MULTI-ACCUEIL	ST MANDRIER SUR MER
ECOLE PRIVEE BON ACCUEIL	MATERNELLE	TOULON
ECOLE PRIVEE NOTRE DAME	MATERNELLE	TOULON CEDEX
ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH	MATERNELLE	HYERES
ECOLE PRIVEE SAINT THOMAS DE VILLENEUVE	MATERNELLE	HYERES
ECOLE PRIVEE SAINTE PHILOMENE	MATERNELLE	TOULON
ECOLE PRIVEE SAINTE GENEVIEVE	MATERNELLE	OLLIOULES
ECOLE PRIVEE SAINTE BERNADETTE	MATERNELLE	LE PRADET
E.M.P.U. PIERREFEU	MATERNELLE	PIERREFEU DU VAR
ECOLE MATERNELLE ANTOINE SAINT EXUPERY	MATERNELLE	HYERES
E.M.P.U. OSWALD	MATERNELLE	LA LONDE LES MAURES
E.M.P.U. CITE DE L'EPARGNE	MATERNELLE	TOULON
E.M.P.U. LA FLORANE	MATERNELLE	TOULON
E.M.P.U. LA SERINETTE	MATERNELLE	TOULON
SESSAD DU GEIST	SESSAD	BAGNOLET
SESSAD DU GEIST	SESSAD	BAGNOLET
HOPITAL DE VALOGNES	MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION	VALOGNES
HOPITAL DE VALOGNES	MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION	VALOGNES
CENTRE HOSPITALIER DE MONTAUBAN	C M P PEDOPSY	MONTAUBAN
C.M.P.P. INGRES ASEI	C.M.P.P.	VERDUN SUR GARONNE
C.M.P.P. INGRES ASEI	CMPP	MONTAUBAN
CENTRE LESTRADE CIVIL	REEDUCATION	RAMONVILLE ST AGNE
C.M.E.E FONTCAUDE	PEDOPSY	MONTPELLIER
ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS	I M P LA MAISON DE L'ENFANT	BAPEAUME LES ROUEN
ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS	S.E.S.S.A.D. LES PAPILLONS BLANCS	LE PETIT QUEVILLY
ASSOCIATION LIONS ALZHEIMER	LE PATIO	LES PAVILLONS SOUS BOIS
I.M.E. LES PLATANES	PEDOPSY	NIMES
MAISON DE FAMILLE BOURGOGNE	ALZHEIMER	ETANG SUR ARROUX
CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE (SEVREY)	C.A.T.T.P. "TIRESIAS"	LE CREUSOT
M.A.S. LES QUATRE SAISONS	AUTISME POLYHANDICAP	TONNEINS
I.M.E. EDOUARD SEGUIN	IME	LYON 3EME ARRONDISSEMENT
I.M.E. LE BOUQUET	IME	LYON 9EME ARRONDISSEMENT

CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE	PAVILLON PIERA AULAGNIER	PARIS CEDEX 14
CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE	PSYCHIATRIE ADULTE	PARIS CEDEX 14
F.A.M "VILLAGE SAINT EXUPERY"	F.A.M	ST CHAMOND
C.H.U. ST ETIENNE	HOPITAL BELLEVUE CMP/CATTP	SAINT ETIENNE CEDEX 2
C.H.U. ST ETIENNE	HOPITAL BELLEVUE MPR PEDIATRIE	SAINT ETIENNE CEDEX 2
C.H.U. ST ETIENNE	HOPITAL BELLEVUE PAVILLON 20	ST ETIENNE
C.H.U. ST ETIENNE	HOPITAL BELLEVUE PAVILLON 52 UNITE T.C.A	SAINT ETIENNE CEDEX 2
C.H.U. ST ETIENNE	HOPITAL NORD CATTP AUTISME	ST ETIENNE
EHPAD LES TROIS VALLEES	EHPAD	COULAINES
CENTRE DE SOINS DE REEDUCATION ET D'EDUCATION	M.A.S. /PSYCHOMOTRICITE	LAMALOU LES BAINS
C.M.P.R.E. BOIS LARRIS	REEDUCATION	LAMORLAYE
CENTRE HOSPITALIER ANDRE BRETON	PEDOPSYCHIATRIE	ST DIZIER
ECOLE PRIVEE SAINTE THERESE	MATERNELLE	LA SEYNE SUR MER
ECOLE PRIVEE NOTRE DAME DES MISSIONS	MATERNELLE	TOULON
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	PSYCHOMOTRICITE	PARIS 15EME ARRONDISSEMENT
I.M.E. LES ECUREUILS ET LES 2 PLATANES	LES 2 PLATANES	MARSEILLE 5EME ARRONDISSE
FONDATION RICHARD	C.E.M	LYON CEDEX 08
FONDATION RICHARD	S.E.S.S.A.D.	LYON CEDEX 08
I.M.E. DU HAUT VAR	I.M.E.	SALERNES
SAFEP - SAAAS CHARLES LOUPOT	S.A.A.A.S LE MUY	LE MUY
SAFEP - SAAAS CHARLES LOUPOT	SAAAS LA VALETTE PSYCHOMOTRICITE	LA VALETTE DU VAR
SAFEP - SAAAS CHARLES LOUPOT	SSEFS-SAFEP JEAN PHILIPPE RAMEAU	LA VALETTE
FONDATION BARIQUAND-ALPHAND	I.M.E	MENTON
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	M. THOMAS YANNICK	CANNES LA BOCCA
CENTRE HOSPITALIER BUECH DURANCE	"LES ISLES" PEDOPSYCHIATRIE	LARAGNE MONTEGLIN
CENTRE HOSPITALIER BUECH DURANCE	CORTO MALTESE	GAP
CENTRE HOSPITALIER BUECH DURANCE	LES GENTIANES PSY ADULTE	LARAGNE MONTEGLIN
CENTRE HOSPITALIER BUECH DURANCE	M.A.S "SOLEIL AME"	LARAGNE MONTEGLIN
CENTRE HOSPITALIER BUECH DURANCE	PSYCHIATRIE GENERALE ADULTE CMP	LARAGNE MONTEGLIN
CE.P.E.S	E.E.A.P	ROUSSET
ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE PUYLOUBIER	MULTI ACCUEIL LA POMME DE PIN	PUYLOUBIER
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME LE HELLEY VIRGINIE	CAGNES SUR MER
C.H.R.U DE MONTPELLIER	CENTRE ANTONIN BALMES - U.C.C	MONTPELLIER CEDEX 5
C.H.R.U DE MONTPELLIER	LA COLOMBIERE - CENTRE DE JOUR J.P. CARTEREAU	MEZE
C.H.R.U DE MONTPELLIER	LA COLOMBIERE- CMP LE GRAND CHEMIN DE MONTPELLIER	MONTPELLIER CEDEX 5
C.H.R.U DE MONTPELLIER	SAINT ELOI - CAMSP DE LUNEL	LUNEL
C.H.R.U DE MONTPELLIER	SAINT ELOI - M.P.E.A	MONTPELLIER CEDEX 5
C.H.R.U DE MONTPELLIER	SMPEA PEYRE PLANTADE	MONTPELLIER CEDEX 5
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME CHIPOT ANNE	BANDOL
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	M. GARRONE JACKY	NICE
A.M.A.P.E.I	CAPS2- LA TURBIE	MONACO

CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MEDJANI	FLASSANS SUR ISSOLE
SESSAD / IME LES NOISETIERS	I.M.E	MOUANS SARTOUX
SESSAD / IME LES NOISETIERS	S.E.S.S.A.D	MOUANS SARTOUX
FONDATION SELTZER	CHANT'OURS	BRIANCON
CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET	C.M.P	CARPENTRAS
CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET	CENTRE GUILLAUME BROUETET - ADDICTOLOGIE	AVIGNON
CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET	HDJ - LA CLAREE	AVIGNON
CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET	HDJ / LES AMANDIERS 2	AVIGNON CEDEX 9
CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET	HDJ / LES AMANDIERS 2	AVIGNON CEDEX 9
CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET	HDJ/CMP CHATEAURENARD	CHATEAURENARD
CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET	PES LES AMANDIERS	AVIGNON CEDEX 9
CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET	PSYCHIATRIE ADULTE - PSYCHOMOTRICITE	AVIGNON CEDEX 9
CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET	U.P.B. POLE ENFANTS NORD	AVIGNON CEDEX 9
C.A.M.S.P	CAMPS DE BRIANCON/PSYCHOMOT	BRIANCON
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	ELICASTE	BRIANCON
SAAAIS SAMPA	SAAAIS	MONTPELLIER
I.M.E. LES HAMELINES	IME	BAGNOLS SUR CEZE
C.C.A.S. MONTPELLIER	EHPAD PIERRE LAROQUE	MONTPELLIER
SESSAD LA DURANCE	SESSAD	L ESCALE
INSTITUT ROSSETTI	IEM	NICE
INSTITUT ROSSETTI	SESSAD DES PEP 06	ANTIBES
INSTITUT ROSSETTI	SESSAD DOMINIQUE MILLE / PSYCHOMOTRICITE	TOULON
SESSAD MADELEINE LEMAIRE	S.E.S.S.A.D	LE MUY
I.G.E.S.A	CRECHE CASTIGNEAU	TOULON
I.G.E.S.A	CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN	TOULON
I.G.E.S.A	CRECHE LES FAONS FARONS - GRIGNAN	TOULON
I.G.E.S.A	MULTI ACCUEIL RIBAMBELLE	TOULON
MAISON MUNICIPALE DE LA PETITE ENFANCE	CRECHE	CARQUEIRANNE
COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION	CRECHE LEI MOUSSIS	NEOULES
COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION	JARDIN EDUCATIF LA COURTE ECHELLE	BRIGNOLES
COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION	MULTI ACCUEIL LES PETITS POUSETS	ROCBARON
COMMUNAUTE DE LA PROVENCE VERTE AGGLOMERATION	MULTI ACCUEIL LES PITCHOUNETS	GAREOULT
MAIRIE DE LA SEYNE SUR MER	CRECHE ELSA TRIOLET	LA SEYNE SUR MER
MAIRIE DE LA SEYNE SUR MER	CRECHE IRENE JOLIOT CURIE	LA SEYNE SUR MER
MAIRIE DE LA SEYNE SUR MER	CRECHE JOSETTE VINCENT	LA SEYNE SUR MER
MAIRIE DE LA SEYNE SUR MER	MULTI ACCUEIL LE PETIT MONDE	LA SEYNE SUR MER
MULTI ACCUEIL L'ESCALE ENFANTINE	CRECHE	LA CRAU
C.H.U DE NANTES	HOPITAL ST JACQUES - M.P.R	NANTES

C.H.U DE NANTES	LA SEILLERAYE - EHPAD	CARQUEFOU
C.H.U DE NANTES	S.M.P.R	NANTES
MAISON SAINT JEAN VILLA HELIOS	ACCUEIL DE JOUR	NICE
CENTRE JEAN ITARD	LA MAISON DE LILY	LA GLACERIE
KORIAN LA LOUBIERE	EHPAD PSYCHOMOT	MARSEILLE 13EME ARRONDISS
I.E.M LA GENTILHOMMIERE	ENFANTS	MARNES LA COQUETTE
C.H.R.U TOURS	CAMSP CLOCHEVILLE	TOURS CEDEX 05
C.H.R.U TOURS	CHU BRETONNEAU CENTRE DE PEDOPSYCHIATRIE	TOURS CEDEX 05
CENTRE DE GERONTOLOGIE ST THOMAS DE VILLENEUVE	SSR GERIATRIE	AIX EN PROVENCE
CH CHARLES PERRENS	UNITE DE SOINS U.S.I.G	BORDEAUX
C.H. MARTIGUES	CENTRE DE GERONTOLOGIE	MARTIGUES
C.H. PIERRE BEREGOVOY	C.M.P.E.A	NEVERS
S.A.I.D.V.	SESSAD	AGNETZ
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME ANTONIETTI FLORENCE	MONTMAIN
C.M.C.R. DES MASSUES	M.P.R	LYON CEDEX 05
EHPAD / MDR ST CHARLES / LA PIERRE ANGULAIRE	SSR GERIATRIE	LYON 1ER ARRONDISSEMENT
U.P.P.S.I	IME / SESSAD	PORTO VECCHIO
M.A.S. GUY DE MOUSTIER	MAS	VILLERSEXEL
C.H. ST AMAND LES EAUX	PLATEAU TECHNIQUE	ST AMAND LES EAUX
C.H. ST AMAND LES EAUX	SSR GERIATRIE	ST AMAND LES EAUX
HOPITAL SIMONE VEIL	PAVILLON WALLON	Eaubonne
I.M.E. LES HIRONDELLES	IME / SESSAD	BIOT
EEAP LES EDELWEISS	PSYCHOMOTRICITE	MOUGINS
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME LOCKHART ISABELLE	CASTELNAU LE LEZ
HOPITAL NECKER / APHP	PEDOPSYCHIATRIE	PARIS CEDEX 15
CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER	U.H.S.A	BRON
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	LERICHE VERONIQUE	ST ETIENNE
M.E.C.S LES AIRELLES	PSYCHOMOTRICITE	GRASSE
RESIDENCE DES SAPINS	EHPAD	ROUEN
ASSOCIATION SAINT JOSEPH	EHPAD	ROUEN
HOPITAL DE LA CROIX ROUSSE	C.S.A.P.A	LYON
SESSAD GEIST 83	SESSAD	TOULON
I.E.M AIDE AUX ENFANTS PARALYSES	I.E.M	PARIS 11EME ARRONDISSEMENT
INSTITUT "L'ENFANT SOLEIL"	I.M.E	SOLESMES
CENTRE HOSPITALIER DU PAYS DU GIER	HOPITAL MARREL - SSR	RIVE DE GIER
CENTRE HOSPITALIER DU PAYS DU GIER	MDR LES CHARMILLES	ST CHAMOND
E.M.P "VOISINLIEU"	I.M.E	BEAUVAIS
CENTRE HOSPITALIER COMPIEGNE	C.A.M.S.P	COMPIEGNE
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	DAMOTTE EMILIE	ANTIBES
FONDATION GSF	ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER	BIOT
FONDATION GSF	ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER	BIOT
F.A.M DE GUEUGNON	FAM	GUEUGNON
HOPITAL BROCA	REEDUCATION	PARIS 13EME ARRONDISSEMENT
EHPAD SAINT JACQUES	EHPAD	VERDUN SUR GARONNE
M.A.S. ARRED	MAS	BOIS GUILLAUME
C.M.P.P.	CMPP	LA VALETTE DU VAR
I.E.M APF HANDAS	IEM LES PAPILLONS	VILLEURBANNE
RESIDENCE LES JARDINS D'OLONNE	EHPAD	OLONNE SUR MER

CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL	SSR - U.C.C.	LA ROCHE SUR YON CEDEX 9
HOPITAL GERIATRIQUE LES MAGNOLIAS	REEDUCATION	BALLAINVILLIERS
E.S.A.T STEPHANOIS	ESAT	ST ETIENNE
E.S.A.T BEL AIR	ESAT	ST ETIENNE
INSTITUT CAMILLE MIRET	CENTRE GENYER - IME	CAHORS
C.A.M.S.P DE L'APF	CAMSP	ST MARTIN D HERES
CENTRE HOSPITALIER D'ORSAY	PSYCHIATRIE SECTEUR MASSY EXTRA	PALaiseau
CENTRE HOSPITALIER D'ORSAY	PSYCHIATRIE SECTEUR MASSY INTRA	ORSAY
CENTRE SAINT THYS	I.E.M	MARSEILLE 10EME ARRONDISS
LA MAISON D'ACCUEIL DU PARC	SESIPS	BESANCON
CENTRE DE LONG SEJOUR BELLEVAUX	REEDUCATION	BESANCON
I.M.E. ROCHEBELLE	IME	ALES
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME DESLIERS-SCOLAN	CARNOUX EN PROVENCE
A.H.F.C. C.H.S ST REMY ET NORD FRANCHE COMTE	C.M.P / H.J	GRAY
SESSAD LA MAURESQUE	SESSAD	LE BOULOU
C.C.A.S GRASSE	SSIAD / ESA	GRASSE
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	M. LIEGE ETIENNE	LYON 7EME ARRONDISSEMENT
CENTRE HOSPITALIER DAUMEZON	C.M.P I01	ORLEANS
SAMSAH DE LA MUTUALITE FRANCAISE	SAMSAH	QUETIGNY
C.M.E DE LA CROIX ROUGE	CME	MESSIGNY ET VANTOUX
ENSEMBLE THERAPEUTIQUE BELLESAGNE	ITEP-SESSAD	MENDE
MGEN C.N.M.E.A.R	IME	ST THOMAS EN ROYANS
CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH	C.T.J LES BLES	COLMAR
CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH	CENTRE PSYCHOTHERAPEUTIQUE DE JOUR	PFASTATT
CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH	PAVILLON 12	ROUFFACH
C.A.M.S.P LE MOULIN VERT	CAMSP	ROUEN
CLINIQUE DE L'OSERAIE	SSR	OSNY
CENTRE DE REEDUCATION ET DE READAPTATION	CRF	BESANCON
HOPITAL AVICENNE / AHP	C.S.A.P.A	BOBIGNY
C.H.S DE LA SAVOIE	CMP / CATTP ENFANT	YENNE
C.H.S DE LA SAVOIE	CMP ENFANT MONTMELIAN	MONTMELIAN
RESIDENCE DES DUCS DE MONTMORENCY	EHPAD	CARCASSONNE
MAISON DE SANTE DE NOGENT SUR MARNE	PSYCHIATRIE ADULTE	NOGENT SUR MARNE
C.H.U. RENNES SITE POINTCHAILLOU	CAMSP HOSPITALIER	RENNES CEDEX 9
C.H.U. RENNES SITE POINTCHAILLOU	MEDECINE PHYSIQUE ET REEDUCATION	RENNES CEDEX 9
C.H.U. RENNES SITE POINTCHAILLOU	SMPRE	RENNES
LE PARC DU DONJON	EHPAD	HOUILLES
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME BONNET-JUMEAUX	TOURS
HOPITAL DOCTEUR CHASTAINGT	SSR	LIMOGES
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	M. NOURRIT CHRISTIAN	MONTPELLIER
C.H.S. LE VALMONT	CMP NICOLAS POUSSIN	VALENCE
INSTITUT SAINT PIERRE	AUDIOPHONOLOGIE	PALAVAS LES FLOTS

INSTITUT SAINT PIERRE	REEDUCATION FONCTIONNELLE	PALAVAS LES FLOTS
INSTITUT SAINT PIERRE	REEDUCATION FONCTIONNELLE	PALAVAS LES FLOTS
C.A.M.S.P ORANGE	CAMSP	ORANGE
C.M.P.P. HENRI WALLON	CMPP	AIX EN PROVENCE
M.A.S. DE CANTA GALET	MAS	NICE
I.M.E. PRESENCE	IME	LA SEYNE SUR MER
INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES	REEDUCATION	PARIS 7EME ARRONDISSEMENT
I.M.E. LES DAUPHINS	SEES - SESSAD	SANARY SUR MER
RESIDENCE DOLCE FARNIENTE	EHPAD TIERS TEMPS	LE CANNET
C O S I	E.M.A	LE CANNET
EHPAD LES AGAPANTHES	PSYCHOMOTRICITE	LA CROIX VALMER
C.H. FRANCOIS TOSQUELLE	HJ ENFANTS ET CMPEA	ST CHELY D APCHER
I.E.M LES COMBES DE LA GRANGE	IEM	LE CHAMBON FEUGEROLLES
CENTRE HOSPITALIER LA CHARTREUSE	CENTRE DE JOUR LA FONTAINE AUX BERLINGOTS	DIJON
CENTRE HOSPITALIER LA CHARTREUSE	HOPITAL DE JOUR LES RONDEAUX	DIJON
CENTRE HOSPITALIER DU CHINONNAIS	C.M.P.	ST BENOIT LA FORET
CENTRE HOSPITALIER DU CHINONNAIS	HOPITAL DE JOUR	CHAMBRAY LES TOURS
CENTRE HOSPITALIER DU CHINONNAIS	PEDOPSYCHIATRIE/MND	CHINON CEDEX
I.E.M LA MARRIERE	IEM	NANTES CEDEX 3
SESSAD JEUNESSE ET AVENIR	SESSAD	GUERANDE
FOYER DE VIE EOVI LES HIRONDELLES	FOYER	PEYRINS
I.M.E. GINKGO BILOBA	CMP	VINAY
I.M.E. ESTEREL	IME / PSYCHOMOT	ST RAPHAEL
I.M.E. LES JONCS MARINS	IME	LE PERREUX SUR MARNE
INSTITUT SAINT ANDRE - ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	IME	CERNAY
CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL	IME	VILLENEUVE TOLOSANE
CENTRE HOSPITALIER HENRI DUFFAUT	NEONATALOGIE / CAMSP	AVIGNON CEDEX 9
APEI 73 CME LES MESANGES	CME	LA MOTTE SERVOLEX
C.H.S. DU JURA	POLE INFANTO JUVENILE NORD	DOLE
CENTRE HOSPITALIER D'ARPAJON	POLE GERONTOLOGIE / HDJ	ARPAJON
CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE	M.P.R	BRIVE LA GAILLARDE
EHPAD LES CAMELIAS	SSR REEDUC.	CABESTANY
EHPAD FONTAINES DE LUTTERBAC	SSR REEDUC.	LUTTERBACH
EHPAD LES FONTAINES DE KEMBS	SSR REEDUC.	KEMBS
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	M. GAULLIER	ORLEANS
HOPITAL SAINTE CLAIRE	C.M.P.E.A	FRONTIGNAN
HOPITAL SAINTE CLAIRE	C.M.P.E.A	FRONTIGNAN
SESSAD PEP SRA	SESSAD	VALENCE
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME GUICHARD-PIECHOWIAK	VALENCE
I.T.E.P. LES SOURCES	ITEP	BOURG DE PEAGE
HOPITAUX DROME NORD	CMP/CATTP	ROMANS SUR ISERE
C.C.A.S. LUZECH	S.S.I.A.D BASSE VALLEE DE LOT	PUY L EVEQUE
C.C.A.S. LUZECH	U.M.A.V.L.	LUZECH
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME SCHMIT DELPHINE	PARIS 14EME ARRONDISSEMENT
I.E.M - ASCV	IEM GALAXIE	ARGELES SUR MER
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME JACQUET SEVERINE	LEVALLOIS PERRET

F.A.M LE CLAIR LOGIS	FAM	OUQUES
C.H.R.U. DE LILLE	LIAISON PERINATALITE	LILLE
SESSAD L'INTERLUDE	SESSAD	BELLEY
I.M.E. ARC EN CIEL	IME	THIAIS
IDJS "LES GRAVOUSES"	IDJS	CLERMONT FERRAND
CENTRE MEDICAL INFANTILE	RREDUCATION	ROMAGNAT
MUTUELLES DU SOLEIL	E.S.A	NICE
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME TROUYET GAELE	EVENOS
MULTI ACCUEIL DE GONFARON	CRECHE	GONFARON
C.C.A.S. DU LUC EN PROVENCE	MULTI ACCUEIL COMMUNAL "LES ENFANTS DE PIOULE"	LE LUC
A.D.A.P.E.I - M.A.S. LES ACACIAS	MAS	PIERREFEU DU VAR
EHPAD MELLET-MANDARD	EHPAD	ST JUST ST RAMBERT
CENTRE HOSPITALIER YVES TOURAINE	EHPAD LE THOMASSIN	LE PONT DE BEAUVOISIN
C.E.M DE MONTRODAT	REEDUCATION	MONTRODAT
CSSR LES BAUMES	LADAPT	VALENCE
I.T.E.P. LE MONT LOZERE	ITEP	BEZIERS
SERVICE D'EDUCATION MOTRICE	SEM	PERPIGNAN
EHPAD LA PIERRE MEULIERE	EHPAD	VOUNEUIL SUR VIENNE
A.P.A.J.H. ALPES MARITIMES	CAMSP / IESDA BERLIOZ	NICE
A.P.A.J.H. ALPES MARITIMES	IME LES CASTORS	GRASSE
A.P.A.J.H. ALPES MARITIMES	SESSAD LES CASTORS	NICE
C.H. ALBERT CHENEVIER	NEUROLOGIE	CRETEIL
RESIDENCE SAINT LAURENT	EHPAD	BARJAC
C.A.M.S.P	CAMSP	TULLE
I.M.E. LES PERRIERES	IME	CHATEAUBRIANT
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME COURTILLAT LAURE	FONTAINEBLEAU
I.D.S. FONDATION LE PHARE	IDS	ILLZACH
I.D.S. FONDATION LE PHARE	SAAAIS	ILLZACH
CENTRE TECHNIQUE DE RECHERCHE POUR LA DEFICIENCE VISUELLE	CTRDV	VILLEURBANNE
SAMS - SAAAIS ET PARTENAIRE C.T.R.D.V	SESSAD	VILLEURBANNE
A.D.A.P.E.I.70 - I.M.E. DE GRAY	IME L'AURE	GRAY
C.H.U DE NICE	L'ARCHET / C.A.M.S.P.	NICE CEDEX 3
C.H.U DE NICE	LENVAL / CAMPS	NICE
C.H.U DE NICE	LENVAL / CENTRE COSTANZO CMP	NICE
C.H.U DE NICE	LENVAL / CENTRE COSTANZO HDJ	NICE
C.H.U DE NICE	LENVAL / EEAP HENRI GERMAIN	NICE
C.H.U DE NICE	LENVAL / IESEDA LES CHANTERELLES	NICE
C.H.U DE NICE	PASTEUR 1/ PSY REEDUC.	NICE
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME CAILLAUD EMMANUELLE	CLERMONT FERRAND
CENTRE HOSPITALIER CAMILLE CLAUDEL	ESPACE WINNICOT	LA COURONNE
CENTRE HOSPITALIER CAMILLE CLAUDEL	HOPITAL DE JOUR PEDOPSYCHIATRIE	ANGOULEME
CENTRE HOSPITALIER CAMILLE CLAUDEL	MIKADO / HDJ-CMP	LA COURONNE
CENTRE HOSPITALIER CAMILLE CLAUDEL	PSYCHIATRIE ADULTE POLE SUD OUEST	LA COURONNE
ASSOCIATION LE PARC	CAMSP FARANDOLE	FOUGERES 0
O.H.S. CENTRE JACQUES PARISOT	SSR	LUDRES
C.H. RAVENEL	CMP ENFANTS/ADOLESCENTS	NEUFCHATEAU
C.H. RAVENEL	HOPITAL DE JOUR ENFANT	EPINAL
C.H. MONTPERRIN	CATTP LA ROSERAIE	MIRAMAS

C.H. MONTPERRIN	HDJ POUR PERSONNES AGEES	GARDANNE
C.H. MONTPERRIN	HOPITAL DE JOUR ENFANT	SALON DE PROVENCE
C.M.P.P. - CAMSP GASTON CHAISSAC	CMPP	RENNES
I.E.M LA BUISSONNIERE	IEM	LA CHAPELLE SUR ERDRE
I.M.E. VAL LORIE	IME	ST HERBLAIN
SIAAM 01	SIAAM	BOURG EN BRESSE
C.M.P.P. LA ROCHELLE	CMPP	LA ROCHELLE
CENTRE HOSPITALIER	HOPITAL DE JOUR	LA ROCHEFOUCAULD
CENTRE DE REEDUCATION PAUL CEZANNE	PSYCHOMOTRICITE	MIMET
CENTRE HOSPITALIER SAINTE MARIE	CPJ STE AGATHE	NICE
RESIDENCE LES JARDINS DE PROVENCE	EHPAD	SIX FOURS LES PLAGES
C.M.R.R.F DE KERPAPE	ERGO / PEDIATRIE	PLOEMEUR
C.M.R.R.F DE KERPAPE	PSYCHOMOTRICITE	PLOEMEUR
I.R.S.A.M. ANTENNE SUD	CAMSP LES JACARANDAS	ST LOUIS
GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD	SERVICE XV HDJ	VILLEJUIF
I.M.E. FOLKE BERNADOTTE	IME	LA SEYNE SUR MER
CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE SUD	M.P.R.	LORIENT
RESIDENCE LE CHATEAU DE L'AUMONE	ESA / PSYCHOMOTRICITE	AUBAGNE
CENTRE MEDICAL LA DURANCE	REEDUCATION	TALLARD
COMPLEXE VILLA APRAXINE	FAM LES GLYCINES	NICE
RESIDENCE SEREN	EHPAD	CANNES
ASSOCIATION EQUUS	REEDUC	PUYRICARD
I.M.E. LES OLIVIERS	IME	CHATEAU ARNOUX ST AUBAN
ASSOCIATION LA CHRYSALIDE DE MARTIGUES	EEAP LES HEURES CLAIRES	ISTRES
VILLE DE DRAGUIGNAN	MULTI-ACCUEIL PLANETE DU PETIT PRINCE	DRAGUIGNAN
CENTRE DIETETIQUE SAINT JEAN	PSYCHOMOTRICITE	CARQUEIRANNE
LES CAPUCINS	POLE DES FONCTIONS SUPERIEURES - PEDIATRIE	ANGERS CEDEX 02
LES CAPUCINS	PSYCHOMOTRICITE	ANGERS CEDEX 02
ASSOCIATION ANNE BOIVENT	IME - MAS GAIFLEURY	ST GEORGES REINTEMBAUT
LES APSYADES	SSRA LA BARONNAIS	BOUGUENNAIS
ECOLE MATERNELLE EUGENIE	MATERNELLE	HYERES
I.M.E. LES ELFES	IME	TOURS
I.M.E. MA CAMPAGNE	I.M.P	ANGOULEME
RESIDENCE LES TILLEULS	PSYCHOMOTRICITE	ORAISON
SESSAD LA SOURCE	SESSAD	SEMBLANCAY
ECOLE MATERNELLE JARDINS D'ORIENT	MATERNELLE	HYERES
INSTITUT DES SOURDS DE MALGRANGE	SERVICE THERAPEUTIQUE	JARVILLE LA MALGRANGE
CHGR GUILLAUME REGNIER	C.M.P. POLE I02	TINTENIAC
CHGR GUILLAUME REGNIER	C.T.E.A	FOUGERES
CHGR GUILLAUME REGNIER	CMP	RENNES CEDEX 7
CHGR GUILLAUME REGNIER	CMP ET HJ NOMINOE	REDON
CHGR GUILLAUME REGNIER	D.I.H.P.S.E.A	RENNES CEDEX 7
INSTITUT HELIO MARIN	REEDUCATION	LABENNE
I.M.E. LES MOULINS BLANCS	IME	AJACCIO
I.M.E. LES MOULINS BLANCS	IME	AJACCIO
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	M. POULAIN YVES	ALBI
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	M. POULAIN YVES	ALBI

A.D.A.P.E.I. 05 - LA SOURCE	SAAJ / FAM	GAP CEDEX
RESIDENCE DOMAINE DE LA SOURCE	PASA PSYCHOMOT	ROQUEFORT LA BEDOULE
CENTRE HOSPITALIER	C.M.P.I.	DIGNE LES BAINS
CENTRE HOSPITALIER	CAMSP	DIGNE LES BAINS
CENTRE HOSPITALIER	CENTRE DE JOUR ENFANT	DIGNE LES BAINS
PLATEFORME AUTISME ARI	IME - SESSAD	MARSEILLE 4EME ARRONDISSE
C.H. METROPOLE-SAVOIE	REEDUCATION	CHAMBERY
I.M.E. LES TILLEULS	IME	SANTA MARIA DI LOTA
I.M.E. LES COTEAUX D'AZUR	UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE	CARROS
ECOLE PRIVEE SAINTE MARTHE	MATERNELLE	CUERS
CENTRE RESSOURCE AUTISME DE CORSE	CRA	AJACCIO
EHPAD ST JOSEPH	EHPAD	FLANGEBOUCHE
I.M.E. L'EVENTAIL	MEDICAL ET THERAPEUTIQUE	SEMUR EN AUXOIS
I.T.E.P. LES MOINEAUX DE L'HERMITAGE	ITEP-SESSAD	TOULON
I.E.M -" A CASARELLA"	REEDUCATION	AJACCIO
C.A.M.S.P	CAMPS	BASTIA
CRECHE LES RENARDEAUX	CRECHE	TRANS EN PROVENCE
HOPITAL D'ENFANTS MARGENCY	REEDUCATION	MARGENCY
I.M.E. PONTARLIER	IME/SESSAD	PONTARLIER
C.M.P.P. 12	CMPP DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	RODEZ CEDEX
C.A.M.S.P DES PAYS DE MORLAIX/CARHAIX	CAMSP DE MORLAIX	GARLAN
EPA ROQUEBRUNOIS	CRECHE LEI PICHOUN 2	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
CHU CAREMEAU	UNITE TEMPS PLEIN ADOLESCENTS	NIMES CEDEX 9
POLE LOTOIS ARSEAA	CAMSP-IME-SESSAD	FIGEAC
CENTRE HOSPITALIER ALPES ISERE	C.M.P.E	RIVES
CENTRE HOSPITALIER ALPES ISERE	C.M.P.E.	ST EGREVE CEDEX
CENTRE HOSPITALIER ALPES ISERE	POLE PIJ SECTEUR I 02	FONTAINE
CENTRE HOSPITALIER ALPES ISERE	POLE PIJ SECTEUR I 03	ECHIROLLES
CENTRE HOSPITALIER ALPES ISERE	UNITE HOSPITALISATION ADOLESCENTS	ST EGREVE CEDEX
I.M.E. LES SALINES	IME	AJACCIO
I.E.M APF	IEM	HEROUVILLE ST CLAIR
C.A.M.S.P L'ESCABELLE	CAMSP	MONTAUBAN
I.M.E./MAS LE CLOS FLEURI	IME/MAS	ORDIZAN
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MELLE ANNETTE AUREO	BERNAC DEBAT
I.E.S. ARC EN CIEL	PARAMEDICAL	MARSEILLE 7EME ARRONDISSE
MULTI ACCUEIL SUCRE D'ORGE	CRECHE	SIX FOURS LES PLAGES
MULTI ACCUEIL PETIT MATIN	CRECHE	SIX FOURS LES PLAGES
A.D.A.P.E.I - M.A.S. L'OLIVIER	MAS / PSYCHOMOTRICITE	PUGET SUR ARGENS
SESSAD LE SAPIN BLEU	SESSAD	MONTBARD
CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE	PMI	EPINAY SUR SEINE
CENTRE HOSPITALIER DE LAVAUUR	CMP / HJ ADOLESCENTS	LAVAUUR CEDEX
RESIDENCE LES SERPOLETS	EHPAD	CEPET
CENTRE MATERNEL ET INFANTILE	C.A.M.S.P	GRASSE
CENTRE MATERNEL ET INFANTILE	C.A.M.S.P	GRASSE

RESIDENCE LES EPIS D'OR	EHPAD	MARSEILLE 12EME ARRONDISS
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME GEST CHRISTELLE	CARQUEIRANNE
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	M. FAROUD BENOIT JACQUES	GRENOBLE
SESSAD DU MORVAN	SESSAD	AUTUN
EHPAD LA ROSERAIE	EHPAD P.A.S.A	MONTCHANIN
VILLE DU MUY	CRECHE LES MINOTS	LE MUY
EHPAD LA COLLINE	PASA	NICE
CENTRE HOSPITALIER	EHPAD LE BOCAGE AUSCITAIN	AUCH CEDEX
CENTRE NATEA	PSYCHOMOTRICITE	MARSEILLE 12EME ARRONDISS
C.A.M.S.P DE SAVOIE	CAMSP	CHAMBERY CEDEX
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME BILOE BAYER SOPHIE	HYERES
I.E.S. CLEMENT ADER	SAAAS	NICE
A.D.A.G.E.S - LES IV SEIGNEURS	FAM / MAS	MONTPELLIER
POLE PEDIATRIE ET APPRENTISSAGE	PSYCHOMOTRICITE	FUVEAU
C.M.P.P. PEP83	CMPP BRIGNOLES	BRIGNOLES
C.M.P.P. PEP83	CMPP DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DU GERS	LA GUIDANCE CMP ENFANTS	AUCH
C.H.R.U. BREST	CENTRE PSYCHOTHERAPEUTIQUE WINICOTT / SECTEUR PIJ 2	BREST
KOALAKIDS MICRO CRECHE	L'ATELIER DES KIDS	DRAGUIGNAN
KOALAKIDS MICRO CRECHE	L'ATELIER DES KIDS 2	ST RAPHAEL
RESIDENCE O. ET G. BRAQUEHAIS	PASA/PSYCHOMOTRICITE	BORMES LES MIMOSAS
C.A.M.S.P MORIANI	CAMSP	SAN NICOLAO
C.M.P.P. VANNES	CMPP	VANNES
EHPAD STE MARTHE	PASA/PSYCHOMOT	CEIGNAC
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	M. BASSET-BONIFAIT YANN	MARSEILLE 10EME ARRONDISS
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME SCHWAB MARINE	MEUDON
MAISON DE SANTE	LIBERAL/PSYCHOMOTRICITE	NICE
HOPITAL DES CHARPENNES	PSYCHOMOTRICITE	VILLEURBANNE
F.A.M RESIDENCE CARLINA	PSYCHOMOTRICITE	BORGO
MAISON MADELEINE ROCHAS	MAS - FAM	LE MESNIL EN VALLEE
FONDATION ILDYS CENTRE DE PERHARIDY	SSRS ENFANTS / ADOLESCENTS	ROSCOFF
RESIDENCE LE VAL D'OSNE	SOINS/PSYCHOMOTRICITE	ST MAURICE
MULTI ACCUEIL "LES MIMARELLO"	CRECHE / PSYCHOMOTRICITE	LA CROIX VALMER
DOMUSVI DOMICILE NICE	E.S.A.	NICE
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	M. DELORME JEAN LUC	TOULON
COMPLEXE LA CHRYSALIDE	IME LES HEURES CREUSES	ISTRES
IME DE LA CORNICHE FLEURIE	SESSAD ARIANE-PASTEUR BON VOYAGE	NICE
I.M.E. LA PEPINIERE	IME	LA CIOTAT
I.M.P CLAIREFONTAINE	PARAMEDICAL	CLERMONT FERRAND
I.T.E.P. LA LUERNA	PSYCHOMOTRICITE	NICE
SESSAD TRISOMIE 21 ALPES MARITIMES	SESSAD	NICE
CLINIQUE LES GLENANS	ALIZEE / REEDUCATION	BENODET
E.P.S.M. MORBIHAN	CPEA MENIMUR	VANNES
SESSAD LES TILLEULS	SESSAD	BASTIA
INSTITUT MEDICAL DE BRETEUIL	REEDUCATION	BRETEUIL
F.A.M LES HORTENSAS - LA CHRYSALIDE	FAM	MARSEILLE 11EME ARRONDISS
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME ARRIVE STEPHANIE	QUIMPER
CENTRE DEPARTEMENTAL POUR DEFICIENTS SENSORIELS	CDDS	RODEZ

CENTRE HOSPITALIER FERDINAND GRALL	CMP	LANDERNEAU
INSTITUT MGEN LA VERRIERE	DEPARTEMENT E.R.M.S.	LE MESNIL ST DENIS CEDEX
I.E.M LA COURTINE	PSYCHOMOTRICITE	REMIREMONT
INSTITUT MONTECLAIR	SAFEP - SAAAIS	ANGERS
INSTITUT MONTECLAIR	SEES	ANGERS
GRUPE HOSPITALIER LA ROCHELLE-RE-AUNIS	HOPITAL MARIUS LACROIX / ATELIERS THERAPEUTIQUES	LA ROCHELLE CEDEX
I.M.E. JEAN PERRIN	IME	BREST
I.M.E. DE L'ELORN	IME	LE RELECQ KERHUON
CENTRE THERAPEUTIQUE DU TOTEM	PSYCHOMOTRICITE	VILLEURBANNE
KORIAN LA PINEDE	POLE SOIN	SANARY SUR MER
CENTRE HOSPITALIER ANTIBES JUAN LES PINS	CAMSP	ANTIBES CEDEX
I.M.E. LES AJONCS D'OR	IME	MONTFORT SUR MEU
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME DELBECQ CLEMENTINE	FAYENCE
CABINET DE PSYCHOMOTRICITE	MME DELBECQ CLEMENTINE	ST RAPHAEL
CENTRE MEDICAL DE L'ARGENTIERE	SSR PSYCHOMOTRICITE	STE FOY L'ARGENTIERE
UGECAM HAUTS DE FRANCE	POLE THERAPEUTIQUE	FLEURINES
C.H. DE BASTIA	C.M.P PEDOPSY	BASTIA CEDEX
I.M.E. LA POSTAILLERIE	IME	CLAMECY
SESSAD HORIZON 58	SESSAD	CLAMECY
I.M.E. - SESSAD LES PRIMEVERES	IME-SESSAD	CONCARNEAU CEDEX
EHPAD LES VOLUBILIS	EHPAD	DECINES CHARPIEU
SERDA - VOIR ENSEMBLE	SERDA	LAVAL
SSEFS 53 - SESSAD TSL 53	SSEFS / SESSAD	LAVAL
CENTRE BELLISSEN	IME / SESSAD	MONTBETON
C.M.P.P. MARCEL FOUCAULT	CMPP	MONTPELLIER
C.M.E LOUIS WILLEMAIN	CME	URZY
CENTRE HELIO MARIN DE SAINT TROJAN LES BAINS	ENFANCE HANDICAPEE	ST TROJAN LES BAINS
CENTRE HOSPITALIER DROME VIVARAIS	C.M.P DE ROMANS	ROMANS SUR ISERE
I.M.E. LA FREGATE	IME	TOULON
C.H.I.T.S	G. SAND - CAMSP I02	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - CATTP ENFANTS I02	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - CATTP VILLA GOUNOD	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - CMP I02/CATTP ADO	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - EVEIL COMA - REEDUC.	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - G04 HDJ	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - HDJ ADOLESCENTS	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - HDJ LES ORANGERS	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - REEDUC SOINS PALLIATIFS	TOULON
C.H.I.T.S	G. SAND - U.H.R./REEDUC	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - C.A.T.T.P. I01 ENFANTS	LA GARDE
C.H.I.T.S	STE MUSSE - CEOA I01	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - CMP ENFANTS I01	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - CMP I01 / CATTP ADO	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - G01 HL	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - G02 HL	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - HOPITAL DE JOUR MAMMISI	LA GARDE
C.H.I.T.S	STE MUSSE - MED. GER. /PSYCHOMOTRICITE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - REEDUC NEURO	TOULON

C.H.I.T.S	STE MUSSE - REEDUCATION - G B	TOULON
C.H. HYERES	CENTRE DE GERONTOLOGIE - U.H.R PASA	HYERES
C.H. HYERES	CENTRE DE GERONTOLOGIE - U.H.R	HYERES
RESIDENCE LA ROSE DES VENTS	SSR PSYCHOMOT.	TOULON
C.C.A.S. TOULON	LE SAPHIR PSYCHOMOT	TOULON
RESIDENCE LE COSOR	PASA / PSYCHOMOT	TOULON
VILLE DE LA GARDE	CRECHE ANNE FRANK	LA GARDE
VILLE DE LA GARDE	CRECHE FAMILIALE LES LUTINS	LA GARDE
VILLE DE LA GARDE	LUDOTHEQUE	LA GARDE
VILLE DE LA GARDE	MULTI ACCUEIL LEI DROLLES	LA GARDE
VILLE DE LA GARDE	MULTI ACCUEIL LES ELFES	LA GARDE
CRECHE LES PITCHOUNETS	LES PITCHOUNETS LE LUC	LE LUC
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR	CRECHE LE CLOS DES LUTINS	TOULON
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR	CRECHE LES PETIZOURSONS	TOULON
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR	MULTI ACCUEIL LES COLOMBES	LA SEYNE
DIRECTION DE L'ENFANCE	CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE / POUPONNIERE	LE PRADET
POLE PETITE ENFANCE BANDOL	HALTE GARDERIE LES CARDALINES	BANDOL
HELIO-MARIN	REEDUCATION	HYERES
ASSOCIATION SANTE - SOLIDARITE DU VAR	ESA - PSYCHOMOTRICITE	LA SEYNE SUR MER
UGEAM ETABLISSEMENTS DU VAR	C.A.M.S.P.	TOULON
UGEAM ETABLISSEMENTS DU VAR	C.A.M.S.P.	BRIGNOLES
UGEAM ETABLISSEMENTS DU VAR	C.A.M.S.P. / PSYCHOMOT	ST RAPHAEL
UGEAM ETABLISSEMENTS DU VAR	E.E.A.P. JEAN ITARD	COLLOBRIERES
UGEAM ETABLISSEMENTS DU VAR	I.M.E JEAN ITARD	COLLOBRIERES
UGEAM ETABLISSEMENTS DU VAR	IME PSYCHOMOT	COLLOBRIERES
UGEAM ETABLISSEMENTS DU VAR	M.A.S LA SOURCE	PIGNANS
UGEAM ETABLISSEMENTS DU VAR	M.A.S. LES COLLINES	COLLOBRIERES
UGEAM ETABLISSEMENTS DU VAR	SEES LA BASTIDES	COGOLIN
UGEAM ETABLISSEMENTS DU VAR	SEES LE CIGALON	BRIGNOLES
UGEAM ETABLISSEMENTS DU VAR	SEES LES FARFADETS	LA VALETTE DU VAR
UGEAM ETABLISSEMENTS DU VAR	SESSAD LA BASTIDE	COGOLIN
UGEAM ETABLISSEMENTS DU VAR	SESSAD LES PIERIDES	LA VALETTE DU VAR
ARTEAI I.M.E. LES MORIERES	IME / PSYCHOMOT	SOLLIES TOUCAS
INSTITUT MEDICALISE MAR VIVO	PSYCHOMOTRICITE	LA SEYNE SUR MER
KORIAN LE VAL DU FENOUILLET	PSY ADULTE	LA CRAU
RESIDENCE LES JARDINS DE THALASSA	PSYCHOMOTRICITE	LA VALETTE DU VAR
CLINIQUE LES TROIS SOLLIES	PSYCHOMOTRICITE	SOLLIES TOUCAS
RESIDENCE MANON DES SOURCES	PSYCHOMOTRICITE	LE BEAUSSET
MGEN PIERRE CHEVALIER	REEDUC - SSR NEURO	HYERES
MGEN PIERRE CHEVALIER	REEDUC. KINE	HYERES

RESIDENCE NOTRE DAME DE LA PAIX	PASA PSYCHOMOT	TOULON
HENRI GUERIN	CMP BRIGNOLES PSYCHOMOTRICITE	BRIGNOLES
HENRI GUERIN	CMP COSTEBELLE	HYERES
HENRI GUERIN	CMP ENFANTS	SOLLIES PONT
HENRI GUERIN	CMP/CATTP ST MAXIMIN	ST MAXIMIN
HENRI GUERIN	GHT / CMP LES FORSYTHIAS	PIERREFEU DU VAR
HENRI GUERIN	HDJ CAMINO / PSYCHOMOTRICITE	HYERES
HENRI GUERIN	HDJ LES ALIZES / PSYCHOMOT	PIERREFEU DU VAR
HENRI GUERIN	HDJ LES LUTINS /PSYCHOMOTRICITE	PIERREFEU DU VAR
HENRI GUERIN	TED/ PSYCHOMOTRICITE	PIERREFEU DU VAR
HENRI GUERIN	UHTPA VILLA NOVA/PSYCHOMOTRICITE	LA GARDE
M.A.S. POMPONIANA	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE	HYERES
POMPONIANA	REEDUCATION FONCTIONNELLE	HYERES
POUPONNIERE LES LAURIERS ROSES	POUPONNIERE	BANDOL
POUPONNIERE LES LAURIERS ROSES	PSYCHOMOTRICITE	BANDOL
RENEE SABRAN	REEDUCATION KERMES 1	HYERES
RENEE SABRAN	REEDUCATION KERMES 2	HYERES
RENEE SABRAN	REHABILITATION RESPIRATOIRE	HYERES
RESIDENCE SAINT MAUR	PSYCHOMOTRICITE	TOULON
RESIDENCE SAINTE CATHERINE LABOURE	SSR PSYCHOMOT	TOULON
SAN SALVADOUR	MULTI ACCUEIL	HYERES
SAN SALVADOUR	REEDUCATION	HYERES
MAISON DE FAMILLE	PSYCHOMOTRICITE	SOLLIES TOUCAS
CRECHE FRIMOUSSE	CRECHE	PIERREFEU
MULTI ACCUEIL UN PETIT COIN DE PARADIS	CRECHE	SANARY SUR MER
MULTI ACCUEIL LES OLIVIERS	CRECHE	LA VALETTE
ASSOCIATION LES PITCHOUNS	MULTI ACCUEIL LES PTITS LOUPS	LA LONDE LES MAURES
S.S.I.A.D 83	E.S.A	LE LAVANDOU
RESIDENCE PEIRIN	PSYCHOMOTRICITE	COGOLIN
CRECHE TARTINE ET NUTELLA	CRECHE	FREJUS
CRECHE LES TITOUNETS	CRECHE	TOULON
RESIDENCE LE BOIS JOLI	PSYCHOMOTRICITE	CAVALAIRE SUR MER
LA MAISON DES ENFANTS	CRECHE	STE MAXIME
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	C.M.P. PEDOPSY ST RAPHAEL	ST RAPHAEL
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	HDJ PEDOPSY/PSYCHOMOT	COGOLIN
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	HDJ PEDOPSY / PSYCHOMOT	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	PEDOPSY - HDJ TRANS	TRANS EN PROVENCE
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	S.S.R. GERIATRIQUE PSYCHOMOT	ST RAPHAEL
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	S.S.R. GERIATRIQUE PSYCHOMOT	ST RAPHAEL
CRECHE HALTE GARDERIE LOU PANTAI	CRECHE	EVENOS
RESIDENCE L'HERMITAGE	REEDUCATION	ST RAPHAEL
CRECHE HALTE-GARDERIE L'ILE AUX ENFANTS	CRECHE	ST AYGULF
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	C.A.M.P.S	DRAGUIGNAN
CRECHE LA CHARMERIE	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL D'ENFANTS DE MOINS DE 6 AN	OLLIOULES
CRECHE HALTE-GARDERIE LEI DROLE	LEI DROLE	VILLECROZE
MAIRIE DE SIX FOURS	LA P'TITE RECRE	SIX FOURS LES PLAGES
RESIDENCE LES PLATANES	EHPAD/PSYCHOMOTRICITE	ST TROPEZ

MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS	MULTI ACCUEIL LEI PITCHOUNET	BORMES LES MIMOSAS
MULTI ACCUEIL LES COMPTINES	CRECHE	LA SEYNE SUR MER
CRECHE LES P'TITS BOUCHONS	CRECHE	LA CRAU
MAIRIE DE LA VALETTE DU VAR	CRECHE FAMILIALE ANATOLE FRANCE	LA VALETTE
RESIDENCE LES AMANDIERS DE LA RESSENCE	SSR PSYCHOMOT	TOULON
MAIRIE DE GRIMAUD	HALTE GARDERIE LOU PANTAI	GRIMAUD
CRECHE PARENTALE LES P'TITS LOUPS	CRECHE	TRANS EN PROVENCE
CRECHE N'DO	CRECHE N'DO	LA FARLEDE
HOTEL DE VILLE	MULTI ACCUEIL LE JARDIN DES PITCHOUNS	LE PRADET
ASSOCIATION M.A.M.I	JARDIN ALEXANDRE 1ER JR TOULON	TOULON
ASSOCIATION M.A.M.I	LA BEUCAIRE	TOULON
ASSOCIATION M.A.M.I	PONT DU LAS	TOULON
MULTI ACCUEIL LE BABY-CLUB	CRECHE	DRAGUIGNAN
HOPITAL LOCAL DEPARTEMENTAL	FO-FAM-FAMPHV / PSYCHOMOT	LE LUC
HOPITAL LOCAL DEPARTEMENTAL	FO-FAM-FAMPHV / PSYCHOMOT	LE LUC
C.C.A.S. DE CUERS	CRECHE LES MOUSSAILLONS	CUERS
RESIDENCE LA MINORQUE	EHPAD	TOULON
I.M.E. SAINT BARNABE	I.M.E PSYCHOMOTRICITE	SILLANS LA CASCADE
MULTI ACCUEIL LA MUSARDIERE	CRECHE	PIERREFEU
ASSOCIATION PRESENCE	F.A.M / PSYCHOMOT	BARJOLS
ASSOCIATION PRESENCE	SAMSAH/ PSYCHOMOTRICITE	BARJOLS
A.D.A.P.E.I - LES MYOSOTIS	EEAP / PSYCHOMOTRICITE	LA CRAU
OLBIA	SESSAD / PSYCHOMOTRICITE	HYERES
MULTI ACCUEIL LES PETITS LOUPS	CRECHE	CUERS
C.C.A.S. HYERES	CRECHE JONATHAN LE GOELAND	HYERES
C.C.A.S. HYERES	CRECHE LA PETITE SIRENE	HYERES
C.C.A.S. HYERES	CRECHE LE PETIT PRINCE	HYERES
C.C.A.S. HYERES	CRECHE LES PETITS LOUPS	HYERES
C.C.A.S. HYERES	CRECHE NEMO	HYERES
C.C.A.S. HYERES	HALTE GARDERIE LES PETITS DAUPHINS	HYERES
C.C.A.S. HYERES	HALTE GARDERIE TOM POUCE	HYERES
A.D.A.P.E.I - M.A.S. LES TROIS CYPRES	MAS PSYCHOMOTRICITE	CUERS
MULTI ACCUEIL LES BAMBINOUX	CRECHE	SANARY SUR MER
RESIDENCE LA MAISON DES MICOCOULIERS	SSR PSYCHOMOT.	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
MUTUALITE FRANCAISE PACA SSAM	MULTI ACCUEIL L'ILE BLEUE	SOLLIES TOUCAS
A.E.P LE PRELUDE	CRECHE	OLLIOULES
AJO LES OISEAUX	REEDUC.	SANARY SUR MER